

100%
SEREIN



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1/09/2025
AU 31/08/2028

Table des matières

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	1
.....	4
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	6
1.2 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN DANS LE DEPARTEMENT DE L'YONNE	7
1.2 LA CCS ET SON TERRITOIRE	9
1.2.1 L'INTERCOMMUNALITE.....	9
1.2.2 LA DEMOGRAPHIE	10
1.2.3 NIVEAU DE FORMATION	11
1.2.4 EMPLOI.....	11
1.2.5 REVENUS ET PAUVRETE.....	12
1.2.6 COHESION SOCIALE.....	13
1.2.7 LE TISSU ASSOCIATIF	14
2. LA POLITIQUE EDUCATIVE	15
2.1 LA POLITIQUE PETITE ENFANCE.....	16
2.2.1 LE RELAIS PETITE ENFANCE Z'ABEILLES : UN ACTEUR CLE POUR LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS.	17
2.2.2 LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES	18
2.2.3 LA MICRO-CRECHE DE L'ISLE SUR SEREIN	18
2.5 LA POLITIQUE ENFANCE.....	19
2.5.1 PRESENTATION DES ACCUEILS DE LOISIRS	19
2.5.2 LES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ALSH	20
2.5.3 LES SEJOURS	21
2.5.4 LA PLACE DE L'ENFANT, LE PUBLIC.....	21
2.5.5 L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS « SPECIFIQUES ».....	22
2.5.6 L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS.....	23
2.5.7 LES PERSPECTIVES ENVISAGEES	24
2.6 LA POLITIQUE JEUNESSE	24
2.7 LES ECOLES DU TERRITOIRE	24
2.8 RENFORCER LA SYNERGIE EDUCATIVE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	26
2.9 LA PARENTALITE.....	27
3. LES DISPOSITIFS AU SERVICE DE LA POLITIQUE ENFANCE.....	28
3.1 ARTICULATION AVEC LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : UNE DEMARCHE COLLECTIVE A ADAPTER ET A FAIRE VIVRE	29

3.2 LA CONVENTION TERRITORIALE GRANDIR EN MILIEU RURAL : UN LEVIER COMPLEMENTAIRE POUR RENFORCER LA CONTINUITE EDUCATIVE	29
3.3 ELABORATION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL.....	30
3.3.1 LA DEMARCHE REALISEE	31
3.3.2 RESULTAT DES QUESTIONNAIRES	31
3.3.3 LES INTENTIONS EDUCATIVES	39
4.PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT.....	45
4.1 UN PILOTAGE GLOBAL.....	46
4.2 UN CHARGE DE COOPERATION DEDIE A LA COORDINATION DU PROJET	46
4.3 LES COMITES TECHNIQUES.....	46
4.4 LES PARTENAIRES MOBILISES.....	47
4.5 EVALUATION	47
5. SIGNATURES	69

Porteur du projet

Communauté de communes du Serein
1 Place Saint Georges
89440 L'Isle-sur-Serein
Président : Xavier Courtois

Coordinatrice du Projet

Bérangère Adam
Directrice Enfance-Jeunesse
enfance@ccduserein.fr

Chargée de coopération Continuité éducative et animation de la vie Sociale

Marine Lavenant

Préambule

SEREIN

Au cœur de l'action intercommunale, l'enfant, l'éducation et la famille occupent une place centrale dans la politique conduite par la Communauté de Communes du Serein (CCS). La collectivité s'engage résolument à développer une politique enfance-jeunesse en parfaite adéquation avec les besoins spécifiques de ses habitants, des enfants et des jeunes.

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) incarne cette volonté et établit des priorités visant à promouvoir un environnement propice au "bien vivre et bien grandir" sur le territoire. Il prend forme à travers des projets et actions visant à enrichir les temps libres des enfants, en leur offrant des loisirs éducatifs et des opportunités d'apprentissage.

La CCS est particulièrement attachée à maintenir un maillage scolaire dense et des services de proximité essentiels pour renforcer l'attractivité du territoire et dynamiser la vie des villages ruraux. La CCS porte une vision globale et cohérente du parcours éducatif des enfants. Elle veille à maintenir une continuité éducative entre tous les acteurs éducatifs locaux, afin de garantir une progression harmonieuse dans les apprentissages et le développement des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence.

Convaincue que les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, la Communauté de Communes du Serein s'attache à leur offrir les meilleures conditions pour construire leur avenir. Elle affirme son engagement en faveur de l'égalité des chances pour tous, en favorisant un accès équitable aux ressources éducatives et aux services sur l'ensemble du territoire. Par cette politique éducative inclusive, la CCS contribue à développer le sentiment d'appartenance à un territoire solidaire, où il fait bon vivre ensemble et bien grandir.



1. Présentation du Territoire

1.2 La communauté de communes du Serein dans le département de l'Yonne

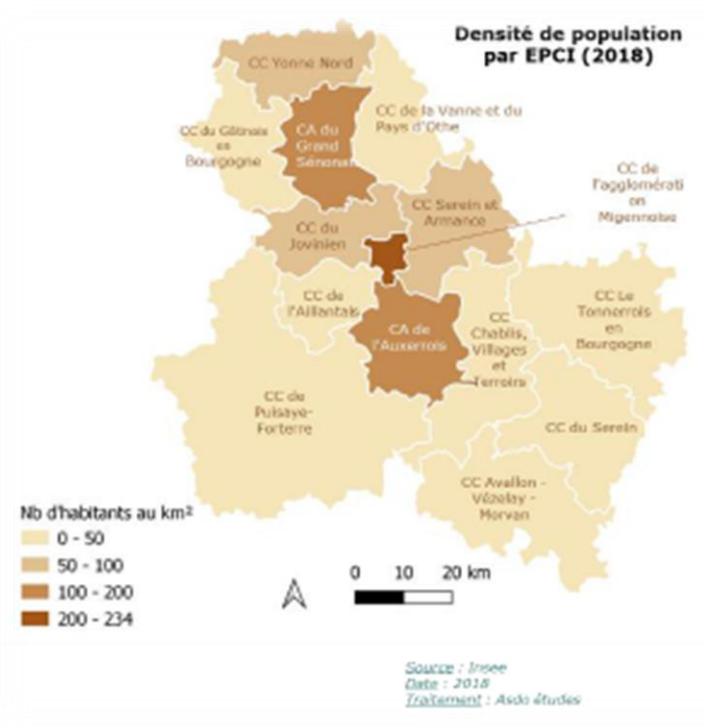
La communauté de communes du Serein, située au sud du département de l'Yonne, se distingue par sa taille à échelle humaine, favorisant la proximité, la réactivité et une connaissance fine de son territoire.

Certains aspects du contexte territorial départemental méritent d'être intégrés à la réflexion qui guidera l'élaboration d'une stratégie politique éducative ambitieuse et cohérente



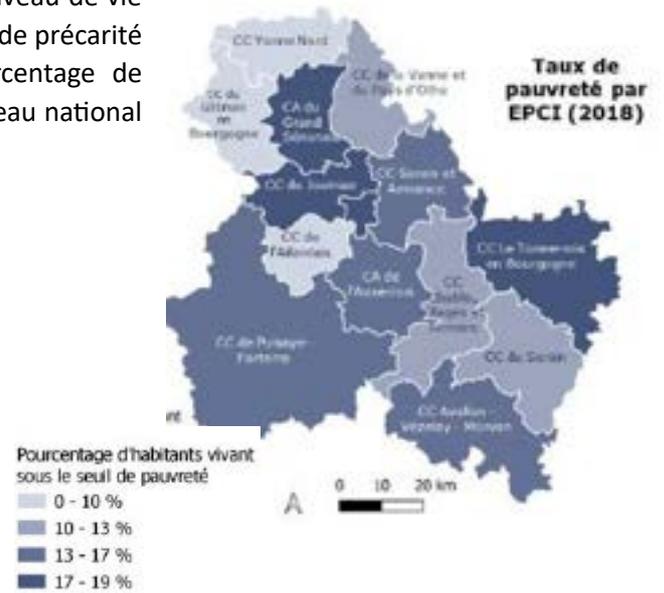
👉 Un territoire rural :

La population ycaunaise est en diminution constante depuis 2009, un déclin principalement lié au vieillissement de ses habitants. On observe notamment une faible proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, comparativement à la moyenne régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Ce phénomène démographique s'accompagne d'une densité de population relativement faible, caractéristique marquante du département de l'Yonne.



☞ Une part importante de familles en fragilité

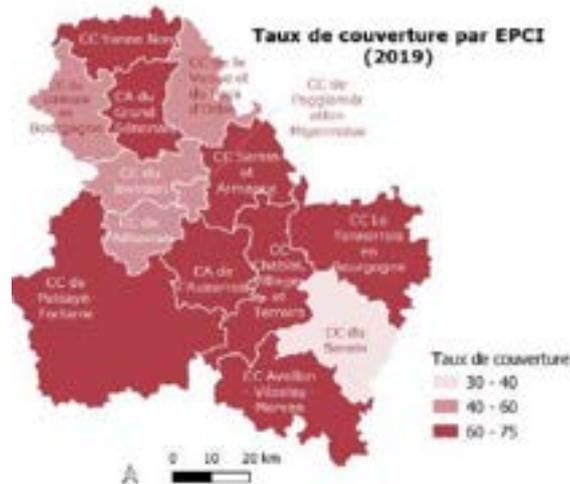
Le département présente de grandes disparités de niveau de vie de la population entre les territoires. Plusieurs signes de précarité sont identifiés : niveau de revenu faible, et pourcentage de familles monoparentales plus représentées qu'au niveau national ou régional (28.4 % contre 27 %).



☞ Une offre d'accueil petite enfance faible

L'offre d'accueil individuelle ou collective du département de l'Yonne est la plus faible de la région. L'Yonne n'échappe pas à la tendance générale de La baisse de l'offre d'accueil individuelle

Le taux de couverture rapporte l'ensemble des places offertes en accueil formel au nombre d'enfants de moins de trois ans.



☞ L'Enfance

Le département dispose d'une offre d'accueil de loisirs quantitativement satisfaisante soit 86 accueils de loisirs. La qualité de l'offre de loisirs, l'inclusivité, la continuité éducative la formation des professionnels et l'attractivité des métiers sont aujourd'hui fléchés comme enjeux prioritaires.

☞ la Jeunesse

La part des jeunes dans l'Yonne est faible et présente des signes de précarité importants puisque 20.3 % d'entre eux sont identifiés comme NEET (ni en emploi, en études ou en formation).



1.2 la CCS et son territoire

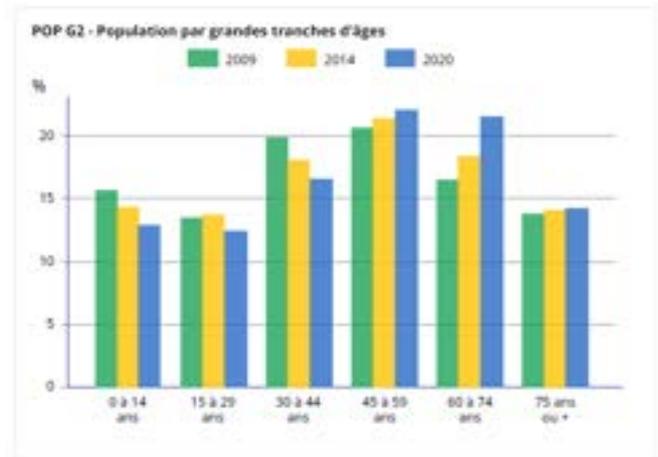
1.2.1 L'intercommunalité

Crée en 2014 par fusion des Communautés de Communes de la Haute Vallée du Serein, de Terre Plaine et Nucérienne, la Communauté de Communes du Serein s'étend sur un espace de 570 Km², peuplé de 7 043 habitants (2025). Elle regroupe 35 communes. Les anciens chefs-lieux de canton sont Noyers, L'Isle-sur-Serein et Guillon-Terre-Plaine. Abritant un centre pénitentiaire, la Commune de Joux-la-Ville est la plus peuplée (1 164 habitants, en 2025), suivi de Guillon-Terre-Plaine (71), l'Isle-sur-Serein (664) et Noyers (591). La plupart des communes sont en déprise démographique, et l'ensemble du territoire est classé en zone France Ruralités Revitalisation.



1.2.2 la démographie

La baisse progressive de la population de la Communauté de Communes du Serein, couplée à une faible proportion d'enfants (13 % contre 17 % dans l'Yonne et 18 % au niveau national), entraîne des défis spécifiques en matière d'éducation et de cohésion sociale. En revanche, la part des seniors est particulièrement élevée, avec 22 % des habitants âgés de 60 à 74 ans et 14 % de 75 ans et plus, contre respectivement 17 % et 9 % au niveau national. Ce vieillissement démographique pose des enjeux importants, tant sur le plan de l'offre éducative que sur celui des services aux jeunes.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Enjeux dans le cadre du PEDT

- Soutenir le développement de la jeunesse et l'attractivité du territoire : Avec une proportion d'enfants plus faible que la moyenne, il est essentiel d'offrir des activités périscolaires, éducatives et culturelles variées pour fidéliser les familles et encourager les jeunes à s'installer durablement sur le territoire.
- Renforcer les liens intergénérationnels : Le vieillissement de la population impose de promouvoir la solidarité intergénérationnelle, en développant des projets favorisant les échanges entre les jeunes et les seniors, comme des ateliers de transmission de savoirs, des actions de soutien aux personnes âgées, ou encore des projets communs entre jeunes et retraités.
- Adapter l'offre éducative aux besoins spécifiques : La baisse de la population enfantine nécessite une réflexion sur l'adéquation des structures éducatives et périscolaires avec les réalités démographiques, tout en maintenant un accès égalitaire à l'éducation, aux loisirs et à la culture pour les jeunes.
- Favoriser la cohésion sociale et la dynamique du territoire : En raison de la faible proportion d'enfants, il est primordial de maintenir une vision prospective des services publics et de l'éducation.
- Valoriser l'environnement local comme levier d'attractivité : Avec un public senior élevé, il est essentiel de développer des projets autour de la qualité de vie, comme des espaces de loisirs adaptés ou des services de proximité, pour rendre le territoire plus attractif pour les jeunes familles tout en répondant aux besoins des aînés.

☞ **L'enjeu du PEDT est donc de s'adapter à cette dynamique démographique particulière en maintenant un équilibre entre les besoins des jeunes générations et ceux des populations âgées. Le PEDT doit jouer un rôle clé dans l'attractivité et la cohésion du territoire, en garantissant un cadre de vie et une offre éducative stimulants pour toutes les générations.**

1.2.3 Niveau de formation

Le territoire de la Communauté de Communes du Serein se caractérise par un **niveau de formation globalement inférieur à la moyenne nationale**. Une part importante de la population n'est titulaire d'**aucun diplôme (26 %)**, et les **diplômes de l'enseignement supérieur sont peu représentés**, avec seulement 4 % de diplômés de niveau Bac +3 ou plus. Par ailleurs, l'orientation vers la **voie professionnelle est très marquée**, ce qui reflète une culture locale de l'apprentissage mais peut aussi limiter les aspirations à la poursuite d'études.

À cela s'ajoute une problématique sensible : **environ 6 % des jeunes de l'Yonne sont en situation d'illettrisme**, selon les données de la Journée Défense et Citoyenneté de 2020. Cela traduit une **fragilité dans les apprentissages fondamentaux**, qui peut entraver durablement l'insertion sociale et professionnelle.



Enjeux dans le cadre du PEDT

- **Renforcer les apprentissages de base dès le plus jeune âge**, en particulier la maîtrise du langage oral et écrit, élément-clé de l'autonomie future.
- **Lutter contre le décrochage scolaire** et encourager la poursuite d'études, notamment pour les jeunes issus de milieux modestes ou peu diplômés.
- **Valoriser les compétences issues de la voie professionnelle** tout en ouvrant des perspectives vers des formations supérieures adaptées au territoire.
- **Mettre en place des actions de prévention de l'illettrisme**, notamment en lien avec les familles, les bibliothèques, les accueils de loisirs et les structures jeunesse.
- **Créer des ponts entre les acteurs éducatifs et le monde économique** pour montrer aux jeunes l'utilité concrète des savoirs scolaires dans la vie professionnelle et citoyenne.

L'objectif est de **favoriser la réussite éducative pour tous**, en tenant compte des réalités locales tout en ouvrant les horizons. Le PEDT constitue un outil stratégique pour **soutenir l'élévation du niveau de qualification et prévenir les ruptures de parcours**.

1.2.4 Emploi

La CCS présente un paysage de l'emploi et de l'activité économique en mutation.

Face à ce défi, la Communauté de Communes du Serein met en œuvre des initiatives pour dynamiser l'économie locale. Elle propose notamment des aides à l'immobilier d'entreprise, visant à soutenir les PME et, exceptionnellement, les grandes entreprises porteuses de projets structurants et créateurs d'emplois.

Dans le cadre d'un Projet Éducatif de Territoire, il est essentiel de renforcer les liens entre les acteurs éducatifs et économiques. Cela passe par une meilleure information des jeunes sur les opportunités locales, la promotion des secteurs porteurs et le développement de formations adaptées aux besoins des entreprises du territoire. Une telle synergie contribuera à préparer les jeunes aux réalités du marché du travail local et à soutenir le développement économique de la région.



Enjeux dans le cadre du PEDT

La Communauté de Communes du Serein connaît un **contexte économique en transition**, marqué par un **taux de chômage en hausse dans certaines communes** et un tissu économique composé majoritairement de **petites entreprises locales**. Face à ces défis, des initiatives sont menées pour **stimuler l'emploi et accompagner le développement économique**, notamment à travers des aides aux entreprises locales.

Dans ce contexte, le **Projet Éducatif de Territoire a un rôle essentiel à jouer pour renforcer l'articulation entre éducation, formation et emploi local**. Plusieurs enjeux émergent :

- **Mieux informer les jeunes sur les réalités du territoire**, les secteurs économiques porteurs (artisanat, agriculture, services, métiers du bâtiment...) et les parcours de formation qui y mènent.
- **Développer une culture de l'orientation dès le plus jeune âge**, notamment à travers des actions de découverte des métiers locaux, de stages ou de rencontres avec des professionnels.
- **Favoriser les passerelles entre établissements scolaires, entreprises et institutions** pour anticiper les besoins en compétences et adapter l'offre éducative et périscolaire.
- **Valoriser les initiatives économiques locales** comme levier d'ancrage territorial et de fierté, en impliquant les jeunes dans des projets concrets autour de l'entrepreneuriat, de l'économie sociale et solidaire ou du développement durable.
- **Contribuer à l'égalité des chances face à l'emploi**, en intégrant les jeunes les plus éloignés des ressources (socialement ou géographiquement) dans des actions de soutien à l'insertion.

L'enjeu du PEDT est donc de **préparer les enfants et les jeunes à devenir des acteurs éclairés et engagés de leur territoire**, en les reliant aux dynamiques économiques locales et en favorisant leur insertion dans un tissu socio-économique en pleine recomposition.

1.2.5 Revenus et pauvreté

En 2021, le revenu disponible médian par unité de consommation sur le territoire du Serein s'élevait à 22 360 €, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (autour de 23 160 €). Ce niveau de revenu témoigne d'un pouvoir d'achat modeste, typique des territoires ruraux, marqué par une part importante de retraités, d'emplois agricoles ou de métiers peu qualifiés.

Seuls 48 % des ménages fiscaux étaient imposables, ce qui reflète une situation économique globalement modeste : une majorité des foyers disposent de revenus trop faibles pour être soumis à l'impôt sur le revenu.

Le taux de pauvreté, à 13 %, est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (environ 14 % en 2021, mais souvent plus bas dans les territoires ruraux comparables). Cela traduit une vulnérabilité sociale notable, en particulier chez les publics jeunes ou précaires, avec un risque d'isolement ou de fragilité économique accru.



Enjeux dans le cadre du PEDT

- **Réduire les inégalités d'accès aux loisirs, à la culture et aux services éducatifs** en développant des actions inclusives pour les familles aux revenus modestes.
- **Renforcer les partenariats avec les acteurs sociaux** (CCAS, CAF, associations) pour repérer les enfants et jeunes en situation de précarité.
- **Faciliter la mobilité et l'accès aux services éducatifs et périscolaires**, souvent freinés par le coût ou la distance.
- **Développer des actions autour de l'éducation budgétaire, de la solidarité et de l'économie locale** pour sensibiliser les jeunes à leur environnement socio-économique.

1.2.6 Cohésion sociale

La **recomposition des sociétés rurales** dans la Communauté de Communes du Serein, marquée par l'arrivée de nouveaux habitants aux **cultures et visions du monde variées**, soulève des **enjeux importants en matière de cohésion sociale**, notamment pour les jeunes générations. Cette diversité peut engendrer des **frustrations**, des **tensions** ou des **incompréhensions**, qui trouvent leur origine dans des **différences de représentations de l'espace, des relations sociales et des pratiques de vie publique**.



Enjeux dans le cadre du PEDT

- **Renforcer le lien social et le récit collectif** : Il est essentiel de **créer des espaces de rencontre et de partage** entre les différentes populations du territoire, en particulier les jeunes, pour bâtir un **récit commun** et renforcer la **solidarité intergénérationnelle**. Des actions de médiation culturelle ou des projets d'intégration intergénérationnels pourraient être mis en place.
- **Favoriser le vivre-ensemble** : Le **développement d'activités éducatives et culturelles inclusives**, qui tiennent compte de la diversité des parcours et des cultures, permettrait d'**apaiser les tensions** et d'encourager une meilleure **compréhension mutuelle** entre les populations locales et les nouveaux arrivants. Les projets intercommunaux ou les événements partagés (fêtes locales, ateliers créatifs, actions collectives) seraient des leviers efficaces pour favoriser ce lien.
- **Renforcer le rôle de l'école et des services publics comme espace de cohésion** : La **réduction des services publics**, notamment la fermeture d'écoles rurales, fragilise le lien social et l'accès à des espaces communs. Le PEDT pourrait défendre un **rôle actif de l'école comme lieu de lien social**, en la plaçant au cœur de la dynamique intergénérationnelle et en soutenant la mise en place de **structures périscolaires** adaptées aux jeunes et aux familles, tout en développant des **activités de médiation scolaire** pour sensibiliser les jeunes à la diversité et à l'inclusion.
- **Promouvoir les valeurs communes du territoire** : En mettant en avant les **traditions rurales**, comme le **respect de la nature** et le **travail collectif**, tout en intégrant les nouvelles **formes d'expression et de sociabilité** portées par les nouveaux arrivants, le PEDT peut contribuer à la création d'un **mélange harmonieux** des valeurs locales et extérieures, respectueux des identités de chacun.

- **Construire une identité territoriale partagée** : Il s'agit de **valoriser le territoire** dans son ensemble en intégrant les jeunes dans la construction de cette identité, en les faisant participer à des **projets collectifs autour du patrimoine**, de l'environnement ou des initiatives locales. Ces projets peuvent aider à dépasser les différences culturelles et à construire un sentiment d'appartenance commun.

☞ Le **PEDT** doit jouer un rôle majeur dans la **création d'un espace de partage et d'inclusion**, en conciliant les **valeurs traditionnelles et les nouvelles visions du territoire**. En mettant l'accent sur la **cohésion sociale**, la **transmission de valeurs communes** et l'**intégration des jeunes**, il contribuera à renforcer les liens sociaux et à favoriser une meilleure compréhension entre les populations locales et nouvelles, pour construire ensemble un avenir commun.

1.2.7 Le tissu associatif

Le territoire de la Communauté de Communes du Serein bénéficie d'un tissu associatif particulièrement dynamique, reflet d'un fort engagement citoyen. Sur les 128 associations déclarées en Préfecture, 84 % étaient toujours actives en 2024, soit 108 structures investies dans la vie locale.

Les domaines d'intervention de ces associations sont multiples : culture, sport, loisirs, patrimoine, éducation, action sociale, environnement, chasse, pêche, etc. Cette richesse associative constitue un véritable levier pour renforcer le lien social, favoriser la transmission de savoirs et de valeurs, et développer l'engagement des jeunes.

Consciente de cet atout, la Communauté de Communes du Serein organise chaque année un **forum des associations**, temps fort de rencontres et de mise en réseau, visant à encourager les synergies entre acteurs, à faire émerger de nouveaux projets communs et à mieux identifier les besoins du territoire.

Dans le cadre du PEDT, il est essentiel d'intégrer pleinement les associations locales comme partenaires éducatifs à part entière. **La vie associative représente un premier espace concret d'apprentissage de la démocratie et de l'engagement collectif**. La CCS affirme ainsi sa volonté de **valoriser, soutenir et entretenir cette culture associative**, en l'inscrivant durablement dans son projet éducatif territorial.

2. La Politique éducative

Préambule : les statuts de l'intercommunalité

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

- Mise en place, gestion et organisation des services périscolaires,
- Organisation et financement d'activités de loisirs, culturelles et sportives à destination des enfants et des jeunes dans ou hors du temps scolaire,
- Mise en place, équipement, gestion et organisation des accueils de loisirs,
- Mise en place, gestion et organisation des NAP,
- Relais Petite Enfance : financement, mise en place, équipement, animation et fonctionnement d'un RPE avec plusieurs pôles,
- Réalisation et financement d'actions de sensibilisation au métier d'assistante maternelle,
- Soutien financier, administratif, technique à la création des maisons d'assistantes maternelles (MAM) et/ou création, entretien, gestion et organisation de Maisons d'Assistantes Maternelles,
- Création, entretien, gestion et organisation de crèches intercommunales.

La Communauté de Communes du Serein a la qualité d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant, intégrant les compétences suivantes :

- Recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles et des modes d'accueil disponibles sur le territoire,
- Information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents.,
- Planification au regard du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil,
- Soutien à la qualité des modes d'accueil.

2.1 La politique Petite Enfance

Les éléments de diagnostic révèlent que le taux de couverture du territoire en matière d'accueil de la petite enfance est actuellement le plus faible du département. Face à cette situation, la **Communauté de Communes du Serein (CCS)** a décidé de prendre pleinement en charge cette problématique en s'engageant dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de soutien à la petite enfance.

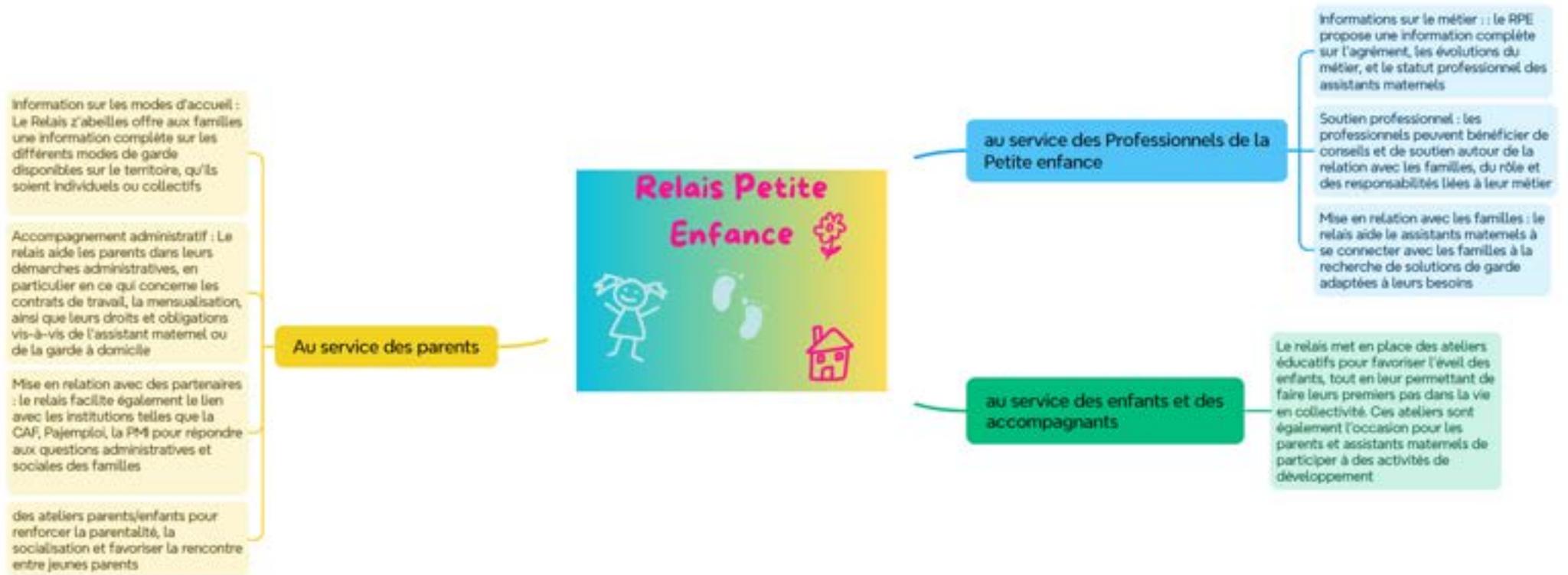
Cette volonté s'est concrétisée par une révision de ses statuts le **3 mars 2025**, officialisant ainsi le rôle de la CCS en tant qu'**Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant**. Les compétences attribuées à la CCS incluent :

- **Le recensement des besoins** des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles, en termes de services aux familles et de modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- **L'information et l'accompagnement des familles**, qu'elles aient déjà un enfant de moins de 3 ans ou qu'elles soient en attente d'un enfant.
- **La planification du développement des modes d'accueil**, en fonction des besoins identifiés.
- **Le soutien à la qualité des modes d'accueil**, dans le respect des normes et de la charte d'accueil du jeune enfant.

Concrètement, la CCS s'engage à promouvoir le métier d'assistant maternel, afin de maintenir une offre de garde suffisante et adaptée sur le territoire. Elle prévoit également l'ouverture d'une **micro-crèche** en **2026**, offrant ainsi **12 places d'accueil**. Le projet d'établissement de la micro-crèche, ainsi que sa mise en œuvre, s'efforceront de garantir une qualité d'accueil optimale, répondant aux enjeux de la charte d'accueil du jeune enfant.

2.2.1 Le Relais Petite Enfance Z'Abeilles : un acteur clé pour les familles et les professionnels

Le **Relais Petite Enfance Z'Abeilles** est un service essentiel pour les familles et les professionnels de la petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein. Il a pour mission d'accompagner les parents, les assistants maternels, les gardes à domicile, ainsi que les enfants eux-mêmes, en proposant une large gamme de services adaptés à chaque besoin.



Perspectives :

Le **Relais Petite Enfance Z'Abeilles** se transformera prochainement en **guichet unique**, visant à centraliser les informations sur l'ensemble des **modes de garde individuel et collectif** disponibles sur le territoire. Cette évolution s'inscrit également dans le cadre de l'ouverture de la **micro-crèche** prévue pour 2026, afin de répondre aux besoins croissants des familles.

En outre, le RPE constituera un véritable **observatoire des besoins des familles**, dans le cadre de la mise en œuvre du **SPPE** (Service Public de la Petite Enfance). Dans cette optique, il continuera de proposer des **ateliers d'éveil parent-enfant**, renforçant ainsi l'accompagnement de la parentalité et le soutien au développement de l'enfant dans une démarche préventive et éducative.

Cette présentation complète met en lumière l'importance du Relais Petite Enfance dans le soutien aux familles, la professionnalisation des métiers de la petite enfance et le développement d'une démarche globale autour de l'éveil et du soutien à la parentalité.



2.2.2 La Maison d'Assistantes Maternelles

La MAM installée à Noyers Sur Serein dans les locaux de la CCS, peut accueillir simultanément jusqu'à 12 enfants âgés de 0 à 3 ans. 3 Assistantes maternelles ont créée en 2024 leur association « Petit nid Serein » et ont reçu un agrément des services de la PMI. Il s'agit de la première offre d'accueil individuelle du territoire. LA communauté de communes a accompagné le projet et met les locaux gratuitement à disposition des professionnelles petite enfance. Au-delà des temps d'accueil, l'association propose également des actions autour de la parentalité (conférence, atelier...)

2.2.3 La micro-crèche de l'Isle sur Serein



L'ouverture de la micro-crèche basée à l'Isle sur Serein et d'une capacité d'accueil de 12 places est envisagée pour le mois de janvier 2026 et accueillera des enfants âgés de 2.5 mois à 6 ans. La CCS sera gestionnaire de l'équipement et veillera à recruter une équipe disciplinaire qualifiée qui élaborera un projet d'établissement dans le respect de la charte d'accueil du jeune enfant.

2.5 La politique enfance

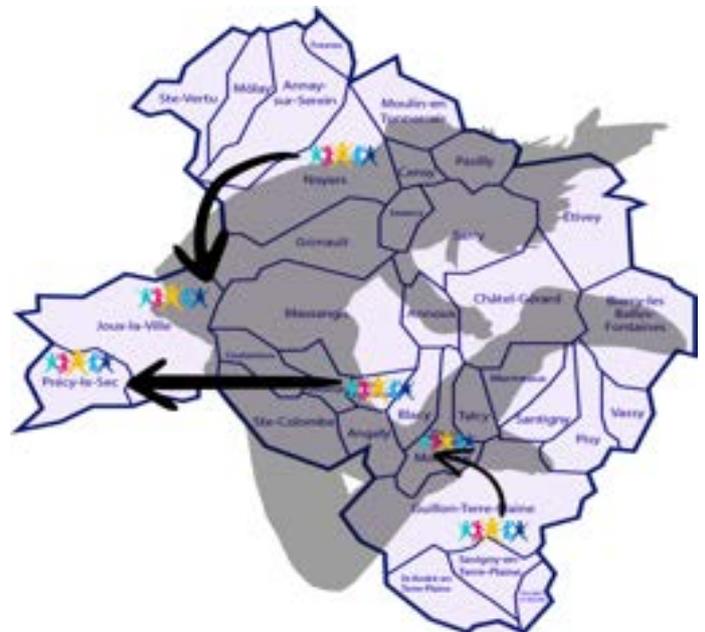
2.5.1 Présentation des accueils de loisirs

Les accueils périscolaires mis en place par la Communauté de communes du Serein s'inscrivent dans une démarche éducative globale, attentive aux besoins et aux rythmes des enfants et de leurs familles. Ils proposent des temps de qualité en complémentarité avec l'école, permettant aux enfants de jouer, se détendre, se ressourcer ou se défouler en début et en fin de journée. L'équipe d'animation veille à articuler au mieux ces temps d'accueil avec les temps scolaires afin de soutenir les apprentissages et de contribuer à la réussite de chaque enfant. Les activités proposées, riches et variées, sont pensées pour favoriser la découverte, le vivre ensemble, la rencontre et l'épanouissement. L'enfant y est acteur de son temps libre, libre de choisir, d'explorer, de s'amuser, de créer et de partager dans un cadre bienveillant. Ces accueils répondent ainsi à un double objectif : offrir aux familles un service adapté à leurs besoins d'organisation et garantir aux enfants un environnement stimulant, respectueux de leur individualité et propice à leur développement.

En 2025, la CCS gère 3 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en multi sites dont l'organisation est la suivante :

- l'ALSH les Zigotos regroupe le site de Guillon Terre Plaine/Thizy/Montréal
- l'ALSH les Potes de l'Aventure : L'Isle-sur-Serein et Précly-le-Sec
- l'ALSH de Noyers et Joux-la-Ville

Actuellement, les temps et horaires d'accueil ne sont pas harmonisés et sont adaptés aux horaires de l'école et à la spécificité de chaque site d'accueil. Cette organisation permet d'être au plus proche des besoins mais reste complexe dans l'organisation du service. Également, la gestion des temps méridien sont gérés intégralement par la CCS sur les sites de Guillon Terre Plaine et Noyers. En revanche, le temps méridiens sur les autres sites est organisé conjointement avec les communes qui exercent la compétence. Il est donc indispensable qu'il y ait une bonne coordination et communication entre la CCS et les mairies et syndicats.



		Vacances	Accueil matin	Temps méridien	Accueil soir	NAP	Mercredi matin	Mercredi après-midi
Les Zigotos	Guillon Terre Plaine							
	Thizy							
	Montréal							
Les potes de l'aventure	L'Isle-sur-Serein							
	Précy-le Sec							
	Noyers-sur-Serein							
	Joux-la-ville							

Dans une volonté de renforcer l'action éducative sur les sites accueillant un public plus fragile socialement et/ou un nombre important d'enfants, une évolution de l'organisation actuelle est envisagée. Ainsi, à partir de septembre 2025, le site de Joux-la-Ville bénéficiera du renforcement de son encadrement par le recrutement d'un directeur. Cette présence permettra d'accompagner les équipes dans leurs pratiques éducatives au quotidien et d'offrir aux familles un interlocuteur identifié et disponible.

(les horaires de fonctionnement des structures sont détaillés dans les 3 projets pédagogiques)

2.5.2 Les projets pédagogiques des ALSH

Entre septembre 2024 et février 2025, l'ensemble des équipes a été mobilisé pour retravailler les projets pédagogiques des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du territoire. Cette démarche visait plusieurs objectifs :

- Harmoniser les projets pédagogiques des structures en cohérence avec les orientations du PEDT,
- Fédérer les équipes autour de valeurs éducatives partagées et d'un projet commun,
- Actualiser l'organisation de l'accueil sur chaque site,
- Intégrer l'accueil des enfants de moins de 6 ans sur le site de Noyers, dans le cadre de l'évolution de l'agrément délivré par la SDJES,
- Formaliser une méthode d'évaluation des projets pédagogiques.

Ce travail collectif a permis de poser un socle commun articulé autour des besoins fondamentaux de l'enfant, des valeurs éducatives portées par les équipes et du rôle de l'animateur. Chaque site a ensuite décliné ces éléments en objectifs généraux et opérationnels, tout en préservant son identité propre et les spécificités de son territoire.

2.5.3 Les séjours

Les séjours estivaux de la CCS : un engagement pour des vacances accessibles, éducatives et épanouissantes

Chaque année, la Communauté de Communes organise des séjours estivaux à destination des enfants âgés de 3 à 15 ans. Cette initiative s'inscrit dans une volonté forte des élus de permettre le départ en vacances de tous les enfants, quelles que soient leurs origines ou les ressources de leur famille. Elle traduit un engagement constant en faveur de l'égalité des chances, de l'épanouissement personnel et du vivre-ensemble.

Ces séjours représentent bien plus que des moments de détente : ils offrent aux enfants une véritable expérience immersive, loin de leur quotidien, leur permettant de découvrir de nouveaux environnements naturels, culturels ou patrimoniaux, propices à l'ouverture d'esprit et à la curiosité.

Les programmes proposés visent à initier les participants à une grande diversité d'activités, sportives, artistiques, culturelles ou scientifiques. Chaque enfant est ainsi encouragé à élargir ses horizons, à explorer de nouveaux centres d'intérêt et à enrichir son parcours d'apprentissage par des approches ludiques et expérimentales.

L'un des axes forts de ces séjours repose sur l'implication active des enfants dans la vie collective : organisation du quotidien, choix des activités, respect des règles communes... Ils deviennent acteurs de leur séjour, développant ainsi leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à coopérer avec les autres.

Favoriser la vie en collectivité est au cœur du projet pédagogique : les séjours créent des conditions propices à l'entraide, au respect mutuel et à la création de liens durables. Les enfants y tissent de nouvelles amitiés dans un cadre bienveillant et sécurisé, tout en apprenant à vivre avec des camarades issus de différents territoires, contribuant à une meilleure compréhension de la diversité sociale et culturelle.

Enfin, la CCS veille à rendre ces séjours accessibles à tous, grâce à une politique tarifaire adaptée, afin que chaque enfant puisse bénéficier de cette opportunité enrichissante, quel que soit son contexte familial. À travers ces séjours, la collectivité réaffirme son ambition de faire des vacances un moment privilégié de découverte, de plaisir et d'éveil pour tous

2.5.4 La place de l'enfant, le public

Les enfants sont accueillis collectivement en prenant en considération leur singularité, leur personnalité, leurs besoins dans des pratiques bienveillantes et bienveillantes. « *En contradiction avec la maltraitance, la bienveillance permet l'épanouissement de l'enfant. La bienveillance c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle.*

La bienveillance c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il/elle va pouvoir s'émanciper de manière sereine. La sécurité des enfants est une obligation de moyens au titre de l'accueil de loisirs. La bienveillance participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant, c'est être attentif au bien-être et au bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un-e enfant.

Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères. »

2.5.5 L'accueil des enfants à besoins « spécifiques »

Chaque enfant est singulier mais l'accueil de loisirs a vocation à accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques en lien avec le contexte dans lequel ils évoluent et/ou en lien avec leur santé. Il peut s'agir de :

- Enfants en situation de handicap,
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile,
- Enfants intellectuellement précoces
- Enfants nouvellement arrivés en France,
- Enfants malades,
- Enfants du voyage...

Lorsque les besoins spécifiques sont connus en amont, la famille est reçue pour la demande d'inscription afin de préparer au mieux l'accueil de leur enfant. Il s'agit de créer une relation de confiance propice au dialogue et à l'échange afin de permettre aux parents d'exposer la situation de leur enfant et d'expliquer les contraintes de l'accueil de loisirs mais également de définir les modalités d'accueil (journée, quelques heures, avec ou sans repas, accueil progressif...). L'accueil quotidien avec les parents permet de les rassurer, de valoriser la dynamique d'inclusion ou de réadapter éventuellement les modalités d'accueil. Les mentions figurant dans la fiche sanitaire et notamment la notion de PAI permettent également d'identifier les besoins de l'enfant et de définir les potentielles spécificités d'accueil. Dans ce cadre, la directrice peut proposer à la famille un rdv pour compléter les documents.



Source Le plan Mercredi : un engagement pour un accueil éducatif – Préfet de la Manche

2.5.6 L'accueil des enfants de moins de 6 ans

« Accueillir un enfant de moins de 6 ans, c'est considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant ». Assurer un accueil de qualité et bienveillant passe nécessairement par la connaissance et une prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants



2.5.7 Les perspectives envisagées

☞ Un logiciel de gestion et un portail familles

A partir de septembre 2025, le service enfance sera doté d'un logiciel de gestion enfance. **Acquérir** un logiciel de gestion pour l'enfance et la petite enfance est un **investissement stratégique** pour la collectivité qui ne dispose pas d'outils de gestion administrative partagée. Celui-ci permet d'**optimiser** le travail des agents, d'**améliorer** le service aux familles, de **mieux gérer** le budget et de **garantir** une meilleure conformité réglementaire. C'est un outil incontournable pour une collectivité souhaitant gagner en **efficacité** et en **modernité**. Il contribuera au renforcement de l'amélioration du Service rendu aux familles.

2.6 La politique Jeunesse

La Communauté de communes du Serein souhaite renforcer et structurer sa politique en direction de la jeunesse en développant des actions spécifiques à destination des adolescents du territoire. Consciente des besoins particuliers de cette tranche d'âge et des enjeux liés à leur accompagnement vers l'autonomie, la CCS envisage une démarche progressive et concertée, en étroite collaboration avec les établissements scolaires du territoire, notamment le collège de Noyers et les collèges d'Avallon.

Cette politique jeunesse prendra plusieurs formes : la mise en place d'activités variées pendant les vacances scolaires, l'organisation de séjours durant l'été, ainsi que des interventions ciblées au sein des collèges autour de thématiques actuelles telles que le numérique, la prévention du cyberharcèlement ou encore la sensibilisation aux comportements à risques. Ces actions viseront à proposer aux jeunes des temps de loisirs enrichissants, mais aussi des espaces de réflexion, d'expression et de responsabilisation.

Par ailleurs, la CCS souhaite favoriser l'implication des adolescents dans la vie locale en les associant progressivement aux dynamiques de territoire. À terme, la mise en place d'un Conseil intercommunal de jeunes est envisagée. Cette instance permettra aux jeunes de porter des projets, de faire entendre leur voix, et de devenir pleinement acteurs de leur environnement.

2.7 Les écoles du territoire

Une organisation scolaire multiple à l'échelle de la Communauté de Communes du Serein : entre diversité des situations locales et volonté de cohérence territoriale

Le territoire de la Communauté de Communes du Serein (CCS) regroupe sept écoles, réparties sur plusieurs communes, parfois réunies en SIVOS. Un collège complète ce maillage éducatif. Toutefois, ce réseau scolaire se caractérise par une absence d'harmonisation notable, tant sur le plan des rythmes scolaires (semaine de 4 jours ou de 4,5 jours), que sur les horaires d'ouverture ou les modes de gestion des écoles.

Sur certains sites, la CCS exerce la compétence scolaire pour le compte des communes, dans une logique de mutualisation des moyens et d'optimisation du service. Néanmoins, cette organisation demeure complexe, du fait des disparités locales et des configurations diverses entre les établissements. L'adaptation à chaque réalité territoriale demande une attention constante et une grande capacité de coordination.

Malgré cette hétérogénéité, la volonté politique reste claire : maintenir, autant que possible, les écoles dans les bourgs, pour garantir un service public de proximité, moteur de l'attractivité résidentielle et de la vitalité locale. **L'école est en effet perçue non seulement comme un levier d'éducation, mais aussi comme un vecteur essentiel de lien social et d'ancrage territorial.**



Le bon fonctionnement de ces structures nécessite une collaboration étroite entre la CCS et les communes et syndicats, notamment lorsque la compétence est partagée. Cette coopération est indispensable pour assurer la continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant, mais aussi pour organiser efficacement la gestion des ressources humaines, qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Dans le cadre de la concertation engagée pour le renouvellement du PEDT, un questionnaire a été adressé aux élus locaux, incluant une question sur un éventuel transfert de la gestion scolaire à la CCS. Les réponses révèlent des avis très partagés. Si certains élus reconnaissent la pertinence d'une gestion intercommunale plus homogène et structurée face aux enjeux actuels, d'autres expriment de fortes réserves, craignant une perte de pouvoir décisionnel, un éloignement de la gestion quotidienne, voire une remise en cause de l'existence même de leur école.

La CCS a pleinement conscience de ces inquiétudes. Elle entend rassurer les maires et les accompagner progressivement dans cette évolution, qui, bien que sensible, semble inévitable pour répondre aux défis d'efficacité, de qualité et d'équité auxquels le service public d'éducation est aujourd'hui confronté.

2.8 Renforcer la synergie éducative : état des lieux et perspectives

L'analyse croisée des questionnaires adressés aux enseignants et aux animateurs met en lumière une volonté partagée de collaboration au service de la continuité éducative, mais également des marges d'amélioration significatives pour mieux articuler les interventions de chacun.

Ce qui fonctionne :

- **Connaissance générale du PEDT** : Les enseignants comme les animateurs ont connaissance de l'existence du PEDT, et partagent ses objectifs de bienveillance, de respect du rythme de l'enfant, et de qualité de l'accueil.
- **Volonté de coordination** : 50 % des enseignants soulignent l'existence de projets partagés avec le périscolaire, traduisant une volonté réelle de cohérence éducative. Côté animation, la communication et la circulation de l'information sont identifiées comme des points forts.
- **Cohérence éducative** : Une majorité d'enseignants (71 %) estiment que les règles de vie sont globalement cohérentes entre les différents temps de la journée scolaire et périscolaire.
- **Qualité d'accueil globalement satisfaisante** : L'accueil du matin et du soir est bien perçu. Les animateurs mettent en avant les locaux partagés, qui facilitent les échanges au quotidien.

Ce qui reste à améliorer :

- **Manque de concertation formelle** : Ni les enseignants ni les animateurs ne participent pleinement aux instances de pilotage (comme le COPIL), et la coordination reste souvent informelle. La formalisation de temps d'échange (souhaitée par 75 % des enseignants) constitue un levier majeur.
- **Faible intégration du PEDT au projet d'école** : Hormis sur les thématiques de bien-être, le PEDT est peu articulé avec le projet d'école. Une meilleure appropriation par les enseignants et une diffusion plus large de ses contenus sont nécessaires.
- **Conditions de travail et ressources** : Le manque de moyens (matériels, humains, financiers) freine la qualité de la coordination. Les animateurs soulignent notamment la difficulté de recrutement, les contrats précaires et un temps de préparation insuffisant.
- **Formation commune** : Une meilleure reconnaissance mutuelle des rôles passe par des temps de formation partagés entre enseignants et animateurs, afin de dépasser les barrières institutionnelles.

Perspectives d'amélioration :

- Mettre en place des **temps de concertation annuels formalisés**, ouverts à tous les acteurs (éducation nationale, animation, familles).
- Renforcer les **outils de communication communs**, notamment numériques, et encourager la co-construction de projets éducatifs.
- Associer les enseignants aux **réunions de suivi des enfants** quand cela est pertinent, pour garantir une réelle continuité éducative.
- Soutenir la **professionnalisation des animateurs** par une amélioration des conditions de travail (salaires, formation, stabilité de l'emploi).

- Développer des **projets transversaux**, notamment autour de la parentalité, du bien-être ou de la citoyenneté, portés conjointement par l'école et le périscolaire.

L'articulation entre les acteurs éducatifs repose donc sur des bases solides mais encore incomplètes. Pour aller plus loin, il convient d'instaurer une culture commune de coopération, fondée sur le respect des compétences de chacun, des outils partagés et une gouvernance inclusive du PEDT.

2.9 La parentalité

La parentalité évolue aujourd'hui dans un contexte profondément marqué par des mutations sociétales : diversification des structures familiales, rythmes de vie accélérés, complexification des enjeux éducatifs, ou encore surcharge mentale des parents. Ces transformations imposent de nouveaux défis aux structures d'accueil collectif de mineurs, qui ne se limitent plus à accueillir l'enfant, mais doivent également prendre en compte la place des parents dans le parcours éducatif. Les équipes, et en particulier les directeurs d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), sont ainsi amenés à jouer un rôle de soutien à la parentalité, en écoutant, rassurant et orientant les familles, parfois vers des services spécialisés (PMI, ASE, dispositifs de soutien psychologique ou éducatif). Cela implique de solides compétences relationnelles, une bonne connaissance des partenaires locaux, et la capacité à se positionner avec justesse pour être entendus et reconnus dans ce rôle. Pour renforcer ce lien, des outils de communication concrets sont déployés : carnets de liaison, rendez-vous individualisés, échanges par mail, et bientôt l'implantation d'un portail famille facilitera encore davantage ces interactions. En amont de l'accueil, les familles peuvent visiter la structure, permettant ainsi une première rencontre avec l'équipe et, si besoin, l'organisation de rendez-vous spécifiques pour évoquer des besoins particuliers avec les enseignants et les animateurs. Enfin, les centres de loisirs s'ouvrent également à la participation parentale, en invitant les familles à vivre des moments partagés (spectacles, sorties), favorisant ainsi une coéducation plus fluide et bienveillante.

3. Les dispositifs au service de la politique enfance

3.1 Articulation avec la Convention Territoriale Globale (CTG) : une démarche collective à adapter et à faire vivre

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026, signée entre la CAF et plusieurs partenaires territoriaux (PETR du Pays Avallonnais, Ville d'Avallon et son Pôle solidarité familles, Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan, Communauté de communes du Serein), constitue un cadre structurant pour les politiques locales de l'enfance, de la jeunesse, de la vie sociale et de la parentalité.

Construite autour de **trois axes majeurs** — *bien vivre ensemble et qualité de vie sur le territoire, construire l'action sociale de manière concertée, et construire l'avenir pour et avec les enfants et les jeunes* — la CTG vise à mutualiser les énergies, coordonner les dispositifs existants, et favoriser une approche intégrée des politiques publiques.

Au sein de cette démarche, une **fiche action spécifique à la continuité éducative** a été pensée pour *faciliter le parcours de l'enfant* en créant des passerelles entre les différents lieux et temps de vie (école, famille, accueil de loisirs) et en renforçant le lien entre tous les acteurs éducatifs. Cette ambition rejoint pleinement les objectifs du PEDT, en mettant en avant la nécessaire articulation entre les dispositifs, services et acteurs du territoire.

Cependant, l'évolution récente du contexte politique et institutionnel, avec un affaiblissement du dialogue entre certaines collectivités signataires, limite aujourd'hui la mise en œuvre de certaines fiches actions telles qu'elles avaient été initialement envisagées. Cette situation appelle à une relecture partagée de la CTG, une adaptation de ses objectifs au contexte actuel, et surtout, une volonté réaffirmée de coopération.

Malgré ces tensions, la Communauté de communes du Serein (CCS) exprime sa volonté de **poursuivre et renforcer son engagement dans la démarche**. Elle affirme cette orientation par la création d'un **poste dédié de "chargé de coopération de la continuité éducative et de l'animation de la vie sociale"**, permettant d'impulser une dynamique locale, de faire le lien entre les partenaires, et de favoriser l'émergence d'actions cohérentes et concertées.

Cette démarche illustre combien les différents dispositifs — CTG, PEDT, projets sociaux, politiques éducatives — sont **imbriqués, complémentaires**, et ne peuvent produire d'effets durables qu'à condition d'être **pensés et pilotés de manière conjointe**. L'enjeu est désormais de **redonner du sens au collectif**, de bâtir des espaces de dialogue intercollectivités, et de rendre concrètes les intentions posées par les documents cadres, au bénéfice direct des enfants, des jeunes et des familles du territoire.

3.2 La Convention Territoriale Grandir en Milieu Rural : un levier complémentaire pour renforcer la continuité éducative

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs enfance-jeunesse proposés par la branche famille, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a mis en place une nouvelle offre territoriale : la **Convention Territoriale Grandir en Milieu Rural (G.M.R.)**, pour la période 2022-2025. Ce dispositif vise à **répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales** sur des territoires caractérisés par leur faible densité ou leur fragilité, en complémentarité avec les dispositifs portés par les collectivités, notamment la **Convention Territoriale Globale (C.T.G.)** et le **Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.)**.

La G.M.R. est conçue comme un **cadre d'action souple et ciblé**, structuré autour de deux volets :

- **Un volet opérationnel**, qui permet de financer et d'accompagner la mise en œuvre de projets concrets dans les domaines suivants :
 - **Petite enfance, enfance, jeunesse** (thématiques socles) : développement des séjours vacances pour les 6-17 ans, organisation d'activités culturelles et sportives comme l'UFO-STREET, création de nouvelles places d'accueil pour les 0-3 ans, et actions de soutien à la parentalité (enquêtes, rencontres, débats).
 - **Mobilité et numérique** (thématiques émergentes) : accompagnement à la mobilité des jeunes (transports vers les accueils de loisirs) et renforcement des compétences numériques des enfants, animateurs et encadrants.
- **Un volet pilotage**, dédié à l'appui stratégique, administratif et financier du dispositif, notamment par la coordination avec les autres démarches existantes (PEDT, CTG), assurée en lien avec les chargés de coopération territoriaux.

La **G.M.R. vient compléter les actions déjà déployées ou envisagées dans le PEDT**, notamment en matière de continuité éducative, d'accompagnement des familles, d'ouverture culturelle et de soutien à la parentalité. En effet, tous ces dispositifs — G.M.R., PEDT, CTG — **sont interconnectés** et visent un même objectif : **favoriser un parcours éducatif fluide et de qualité pour chaque enfant et chaque jeune**, en prenant en compte l'ensemble de ses temps de vie (école, loisirs, famille, territoire).

L'articulation entre ces démarches nécessite un **pilotage commun et coordonné**, afin d'éviter les actions isolées, de renforcer les synergies entre acteurs, et de maximiser les moyens mobilisés. C'est dans cette perspective que la CCS a choisi de **s'engager pleinement dans la mise en œuvre de la G.M.R.**, tout en assurant sa complémentarité avec les orientations stratégiques du PEDT.

3.3 Elaboration du nouveau Projet Educatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) constitue un cadre de référence permettant aux acteurs éducatifs d'un territoire de coordonner leurs actions autour d'une stratégie partagée, en faveur de la réussite et du bien-être de tous les enfants. En milieu rural, les enjeux sont particulièrement marqués : dispersion géographique, accès inégal aux services, ressources limitées et besoin d'une meilleure coordination entre les différents partenaires (écoles, familles, associations, collectivités). Le PEDT apparaît alors comme un levier essentiel pour renforcer la cohérence des temps éducatifs, valoriser les ressources locales, et garantir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité, quels que soient son lieu de vie ou son contexte social.

En ce sens, le PEDT permet non seulement de structurer une politique éducative locale ambitieuse, mais aussi de fédérer les acteurs autour de valeurs communes et d'une vision partagée de l'éducation. Il s'agit de penser collectivement l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Consciente de ces enjeux, la CCS souhaite pleinement s'investir dans la mise en œuvre de ce projet structurant. Elle affirme sa volonté de donner au PEDT les moyens concrets de vivre, d'évoluer, et de s'inscrire durablement dans la dynamique locale, en mobilisant les acteurs éducatifs, en soutenant les initiatives, et en facilitant l'émergence de projets à l'échelle du territoire.

3.3.1 La démarche réalisée

La rédaction du nouveau Projet Éducatif De Territoire (PEDT) s'est appuyée sur une démarche progressive, participative et structurée en plusieurs phases clés :

- ▶ **Phase 1 : Échanges avec les élus de la commission Enfance**
 - Identification des enjeux éducatifs du territoire
 - Rappel des échéances nationales et locales
 - Élaboration d'un rétroplanning de travail

- ▶ **Phase 2 : Rencontre avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA, SDJES)**
 - Présentation de la démarche proposée
 - Validation du cadre méthodologique
 - Évaluation des possibilités de soutien technique

- ▶ **Phase 3 : Rendez-vous individuels avec les directrices des 7 écoles**
 - Présentation de la nouvelle directrice Enfance-Jeunesse, en charge du PEDT
 - Échanges autour des attentes communes, des besoins et des perspectives
 - Explication de la méthodologie et des étapes à venir

- ▶ **Phase 4 : Diagnostic partagé**
 - **Données froides** : exploitation des statistiques INSEE, CAF et ressources internes
 - **Données chaudes** : large consultation via 5 questionnaires adressés à :
 - les élus
 - les enseignants
 - les familles
 - les enfants/jeunes
 - les animateurs et partenaires éducatifs
 - Objectifs : mesurer les attentes, évaluer l'engagement de chacun dans la continuité éducative et recueillir des regards croisés sur la politique menée

- ▶ **Phase 5 : Comité de pilotage (PEDT / GMR / CTG) –**
 - Restitution des résultats de l'enquête
 - Organisation d'ateliers pour dégager les grandes orientations du futur PEDT
 - Réflexion collective sur les priorités éducatives à porter au niveau intercommunal

- ▶ **Phase 6 : Rédaction du PEDT**
 - Rédaction à partir des éléments issus de la concertation et des ateliers
 - Présentation et échanges en commission Enfance
 - Transmission finale du document à la commission SDJES pour validation

3.3.2 Résultat des questionnaires

L'ensemble des questionnaires a été élaboré en fonction du public ciblé et adressé par mail via une forme dématérialisée.

Questionnaires élus – 21 réponses

Synthèse des résultats du questionnaire

Connaissance du PEDT et implication des élus

- Seulement 19 % des élus affirment connaître le Projet Éducatif de Territoire (PEDT). En revanche, 80 % n'ont jamais été véritablement impliqués dans son élaboration, mais

souhaitent y participer. Cela impacte leur capacité à se positionner sur la pertinence des orientations prises.

Axes d'amélioration identifiés :

- **Communication** : Il existe un besoin pressant d'améliorer la communication avec les communes.
- **Projets NAP** : Certaines réponses soulignent que les projets NAP (Nouveaux Accueils Périscolaires) ne sont pas à la hauteur des attentes de l'Éducation Nationale.
- **Attractivité du territoire** : Des propositions incluent l'ouverture de crèches et de classes comme leviers pour améliorer l'attractivité du territoire.

Échanges entre la CCS et les communes :

- 71 % des élus jugent que les échanges entre la Communauté de Communes du Serein (CCS) et les communes sont moyennement satisfaisants, voire insatisfaisants.
- Plus de 80 % des élus estiment manquer d'informations et n'ont pas accès à l'information nécessaire. Une meilleure communication sur ce sujet au sein des conseils communautaires est vivement souhaitée.

Organisation et moyens alloués :

- **Organisation du service** : Les avis sont très partagés concernant l'organisation actuelle du service.
- **Moyens alloués** : 56,3 % des élus jugent que les moyens alloués sont suffisants, bien qu'il soit nécessaire de procéder à quelques ajustements. En revanche, 50 % des élus se déclarent satisfaits du service rendu.

Points forts du PEDT :

- Le président est perçu comme étant particulièrement concerné par le sujet et force de proposition.
- Les points forts du PEDT incluent les idées novatrices, l'engagement de la collectivité, le maintien du service public, ainsi que la démarche collaborative amorcée avec la création du PEDT.

Axes de renforcement pour l'action éducative :

- Un renforcement du lien avec l'Éducation Nationale est jugé crucial.
- Des propositions incluent la mise en place de transports scolaires et de campagnes de sensibilisation sur les questions liées à la parentalité.

Transfert de compétence scolaire à la CCS :

- Les avis sont partagés sur cette question : trois réponses sont positives sur huit, tandis qu'une réponse est mitigée. Les élus expriment des craintes concernant la perte d'indépendance des écoles pour développer des projets de proximité en lien avec les axes éducatifs des enseignants. Il existe également une inquiétude sur la distance entre la CCS et les territoires locaux.

Questionnaires enseignants – 7 retours

1. Connaissance du PEDT et participation des enseignants

- Les enseignants connaissent l'existence d'un PEDT, mais ne sont pas familiers avec son contenu.
- Il n'y a pas de participation des enseignants au comité de pilotage (COFIL), et il existe peu de lien entre le PEDT et le projet d'école, à l'exception du bien-être et de la bienveillance.

2. Projets partagés et coordination entre l'école et le périscolaire

- 50 % des enseignants indiquent qu'il existe des projets partagés entre l'accueil périscolaire et l'école.
- Une recherche de cohésion et de coordination entre l'école et les services périscolaires est présente.

3. Évaluation des transitions et de la cohérence des règles de vie

- Les temps de transition (entre les différents acteurs) sont évalués entre 7 et 8/10.
- 71 % des enseignants estiment qu'il existe une cohérence suffisante entre les règles de vie.
- 57 % des enseignants estiment que des règles communes sont établies.

4. Propositions d'amélioration et collaboration

- 75 % des enseignants estiment qu'il pourrait être intéressant de formaliser des temps d'échanges annuels, à fréquence variable.
- 40 % des enseignants considèrent que la continuité éducative pourrait passer par la mise en place de projets menés ensemble.

5. Mutualisation des ressources

- Les avis sur la mutualisation du matériel sont partagés et jugés insuffisants.
- Les avis sur la mutualisation de l'espace sont également très partagés.

6. Qualité d'accueil

- Globalement, la qualité d'accueil du matin et du soir est jugée bonne.
- En revanche, l'évaluation de la qualité d'accueil du midi est plus mitigée (note de 2 à 9/10).

7. Axes d'amélioration pour l'accueil périscolaire

- Propositions pour améliorer l'accueil : plus de temps à l'extérieur, indépendamment des conditions météorologiques, et une nouvelle répartition des animateurs/activités.

8. Priorités de l'accueil périscolaire

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant et serein.
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant.
- Proposer un repas équilibré.
- Permettre aux enfants de se défouler.

Questionnaires agents – 14 réponses

Connaissance du PEDT

- 64 % des agents ont connaissance du PEDT
- 21,4 % ont une connaissance partielle
- Connaissance globale des objectifs et du projet
- 71 % des agents n'ont jamais participé aux réunions liées au PEDT
- Peu de perception de l'adéquation du PEDT avec la réalité du terrain

Adéquation du PEDT avec les besoins

- Bonne adéquation entre attentes des familles, contraintes du territoire et travail quotidien des animateurs
- 42,9 % des animateurs estiment qu'il y a une bonne communication entre acteurs éducatifs
- 57 % pensent qu'il est possible de s'améliorer

Points forts

- Communication et circulation de l'information
- Partage de connaissances
- Locaux partagés favorisant le contact obligatoire

Points d'amélioration

- Davantage de concertation
- Prendre en compte les difficultés des acteurs
- Rompre les barrières entre éducation nationale et animation (formations communes)
- Améliorer l'écoute et organiser des temps formels d'échange

Continuité éducative

- Améliorer la communication et la cohérence entre enseignants, parents et animateurs
- Instaurer des temps d'échange formels et des outils communs
- Proposer des actions communes
- Créer une association de parents d'élèves à L'Isle pour des actions autour de la parentalité
- Mettre en place des repères stables

Ressources humaines et matérielles

- Moyens partiellement suffisants
- Manques identifiés :
 - Matériel et budget limités.
 - Difficulté à recruter des candidats diplômés (salaires peu attractifs)
 - Développement de l'offre de transport
 - Manque de temps de préparation des périodes

Améliorations pour la mise en œuvre du PEDT

- Plus d'espace et mieux faire connaître le PEDT
- Organiser une réunion en présentiel
- Ne pas limiter les actions au temps d'encadrement assoupli du PEDT
- Augmenter le temps de direction pour développer des projets
- Développer l'axe parentalité
- Associer davantage les agents aux réunions concernant l'enfant

Outils pour faciliter le travail

- Connexion et matériel informatique
- Fiches d'activités partagées en ligne
- Listing des partenaires potentiels
- Accès à la formation
- Amélioration du dialogue

Besoins pour mieux accompagner les enfants

- Formation sur les sanctions, les jeux, et l'adaptation aux perspectives scolaires et périscolaires
- Suppression des contrats précaires
- Augmentation du temps de formation des agents
- Salaires plus attractifs
- Recours à des prestataires externes pour des animations et des formations spécifiques

Conclusion : L'enquête met en avant une bonne perception des objectifs du PEDT mais un besoin d'amélioration en termes de concertation, de moyens et de formation. Une meilleure communication

et des actions concrètes permettraient de renforcer la continuité éducative et d'optimiser la mise en œuvre du projet.

Questionnaire familles – 98 retours

Quelques chiffres

- **80 %** des familles qui ont répondu estiment que **les locaux et les espaces** mis à disposition pour accueillir les enfants sont **adaptés**
- **44.7 %** estiment que la **cantine** est trop **bruyante** et **13.7 %** la qualifie **d'énervante**
- **74 %** des enfants qui fréquentent les ALSH **aiment s'y rendre**
- **63 %** des familles estiment que l'accueil de loisirs a permis à leurs enfants de **pratiquer des activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès**
- 85 % des enfants estiment se sentir écoutés par les équipes d'animation

Axes d'amélioration

1. Organisation des Activités

- Proposer des activités par groupe d'âge : Adaptation des propositions en fonction des tranches d'âge pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe.
- Proposer plus de sorties : Augmenter le nombre de sorties pour diversifier les expériences et enrichir les activités proposées.
- Éviter les écrans : Réduire l'usage des écrans et privilégier des activités en extérieur ou créatives.
- Apport dans le domaine culturel et intellectuel : Offrir des activités qui favorisent l'éveil culturel et intellectuel des enfants (ex : ateliers artistiques, découvertes culturelles).
- Activités diversifiées : Moins de coloriage, plus de jeux sportifs et d'activités actives pour répondre à des besoins de stimulation physique.
- Équilibre des activités : Proposer un roulement pour assurer une ouverture en août et pendant les vacances de Noël, permettant une meilleure continuité.

2. Amélioration de l'accueil et de l'encadrement

- Accueil variable selon animateur : Améliorer la posture des animateurs pour garantir une approche accueillante et équitable pour tous les enfants, sans disparité entre les équipes.
- Certains animateurs peu accueillants / encadrement à revoir : Formation et sensibilisation des animateurs à l'accueil et à la gestion de groupe.
- Retour des équipes sur la journée : Mettre en place un retour systématique des animateurs sur les activités de la journée, pour mieux informer les familles et ajuster les pratiques si nécessaire.

3. Flexibilité des horaires et garde

- Horaires différents en semaine et mercredi : Harmoniser les horaires d'accueil pour plus de cohérence et de facilité d'organisation pour les familles.
- Amplitude horaire insuffisante : Prolonger les horaires d'accueil, notamment jusqu'à 18 h ou plus, pour répondre aux besoins des familles.
- Garde à la journée sur le secteur de Joux-la-Ville : Renforcer l'offre de garde à la journée dans certaines zones géographiques pour mieux couvrir les besoins locaux.

4. Gestion des imprévus et continuité des activités

- Pas de remplacement des sorties annulées par des écrans : Veiller à ne pas remplacer les sorties par des activités sur écran, mais plutôt offrir des alternatives ludiques et actives en cas d'annulation.
- Activités redondantes d'une année sur l'autre : Renouveler et diversifier les activités proposées chaque année pour éviter la monotonie et stimuler l'intérêt des enfants.

Conclusion

Ces retours des familles mettent en lumière plusieurs domaines à améliorer pour mieux répondre aux attentes et besoins des enfants et des familles. Il est essentiel de :

- Adapter les activités selon l'âge,
- Offrir plus de flexibilité dans les horaires et la garde,
- Optimiser la qualité de l'accueil et l'encadrement,
- Diversifier les activités et en réduire la répétition d'une année à l'autre.

Des actions concrètes devraient être mises en place pour répondre à ces attentes et garantir une expérience enrichissante et diversifiée pour tous les enfants

Questionnaire Partenaires – 6 retours

Axes de renforcement du PEDT

- ☞ Création d'un annuaire des partenaires locaux
- Meilleure implication des partenaires dans la définition des orientations

Enjeux et attentes des partenaires - Volonté d'investissement

- ☞ Regard croisé sur les actions
- ☞ Mise en place de projets communs
- ☞ Vision d'ensemble et meilleure lisibilité

Suggestions

- ☞ Instaurer des temps d'échanges réguliers
- ☞ Développer des formations et projets communs
- ☞ Accès facilité au matériel sportif dans les gymnases
- ☞ Élargir le partenariat entre Avallon et le Serein

Perspectives et nouveaux projets

Plan de formation pour les acteurs locaux
Développement de projets culturels
Création d'une fiche action « Handicap » sur le Serein

Conclusion

Besoin de structurer de nouveaux temps d'échanges pour :

- ☞ Mieux identifier les acteurs
- ☞ Renforcer les synergies locales

Questionnaires enfants – 78 retours

Evaluation du service par les enfants

Note moyenne des activités proposées : 7.6 – 8 pour les sorties

Note moyenne pour l'équipe d'animation : 8

Note moyenne pour les locaux : 8.2

Note moyenne pour le matériel : 8

Les points forts selon les enfants

1. Les raisons principales d'appréciation des enfants pour venir à l'ALSH :

- Retrouver mes amis (priorité numéro 1)
- Participer aux activités proposées
- Jouer (en particulier avant les sorties)

2. Les activités les plus appréciées :

- Sorties piscine et ferme
- Activités manuelles
- Activités sportives et jeux de société
- Récits pendant le temps calme

Les envies et suggestions des enfants

1. Idées de sorties :

- Activités festives : "Je veux m'amuser, faire la fête et manger des bonnes choses"
- Jeux sportifs : Panier de basket ou table de ping-pong dans la cour
- Activités créatives : Accrocher des dessins pour remercier les animatrices
- Espace plus grand pour danser et apprendre des jeux comme le "turling" ou le frisbee

Les points d'amélioration suggérés

1. Comportement des animateurs :

- Proposition : Certains enfants souhaitent que les animateurs soient moins stricts et évitent de donner des punitions "pour rien".

2. Problèmes rencontrés avec certains enfants :

- Quelques enfants se sont plaints des comportements agressifs de plus grands, en mentionnant des "grosses paroles" et des "tapages", et ont exprimé de la peur lors des sorties à la piscine (risque de se faire couler par des grands).

Conclusion et recommandations

- Points positifs : Les enfants sont globalement satisfaits des activités proposées et apprécient particulièrement le retour social et récréatif que leur procure l'ALSH. L'équipe d'animation et les locaux sont également bien notés, ce qui montre une bonne gestion des espaces et des équipes.
- Axes de progrès : Il serait important de travailler sur la gestion des conflits entre enfants (notamment avec les plus grands), en renforçant la sécurité et le respect mutuel. La demande d'un environnement plus libre pour danser, jouer et exprimer leur créativité peut être envisagée, tout comme l'ajout d'équipements pour favoriser l'activité physique (paniers de basket, ping-pong). Enfin, une attention particulière pourrait être portée à la communication sur la discipline et les règles internes.

Questionnaires ados - 7 retours

Niveau de Satisfaction des activités proposées par la CCS

☞ Note moyenne : 7,5/10

☞ Activités appréciées, mais diversité des propositions jugée mitigée

Les séjours et les soirées ados sont très appréciées par le public

Évaluation des Conditions d'Accueil

Horaires et lieux adaptés et proches des jeunes.

Les jeunes ne réclament pas d'extensions des journées durant les vacances

Sentiment de Vie Locale

100 % des jeunes estiment qu'il est agréable de vivre dans leur commune.

Avis plus **mitigés** sur le fait de rester sur le territoire après les études

Besoins Identifiés par les Adolescents

42,9 % : Besoin de **bus** pour se déplacer

28,6 % : Besoin d'**espaces de loisirs**

14,3 % : Besoin d'un **lieu pour se retrouver** et **équipements** pour les activités collectives

3.3.3 Les intentions éducatives

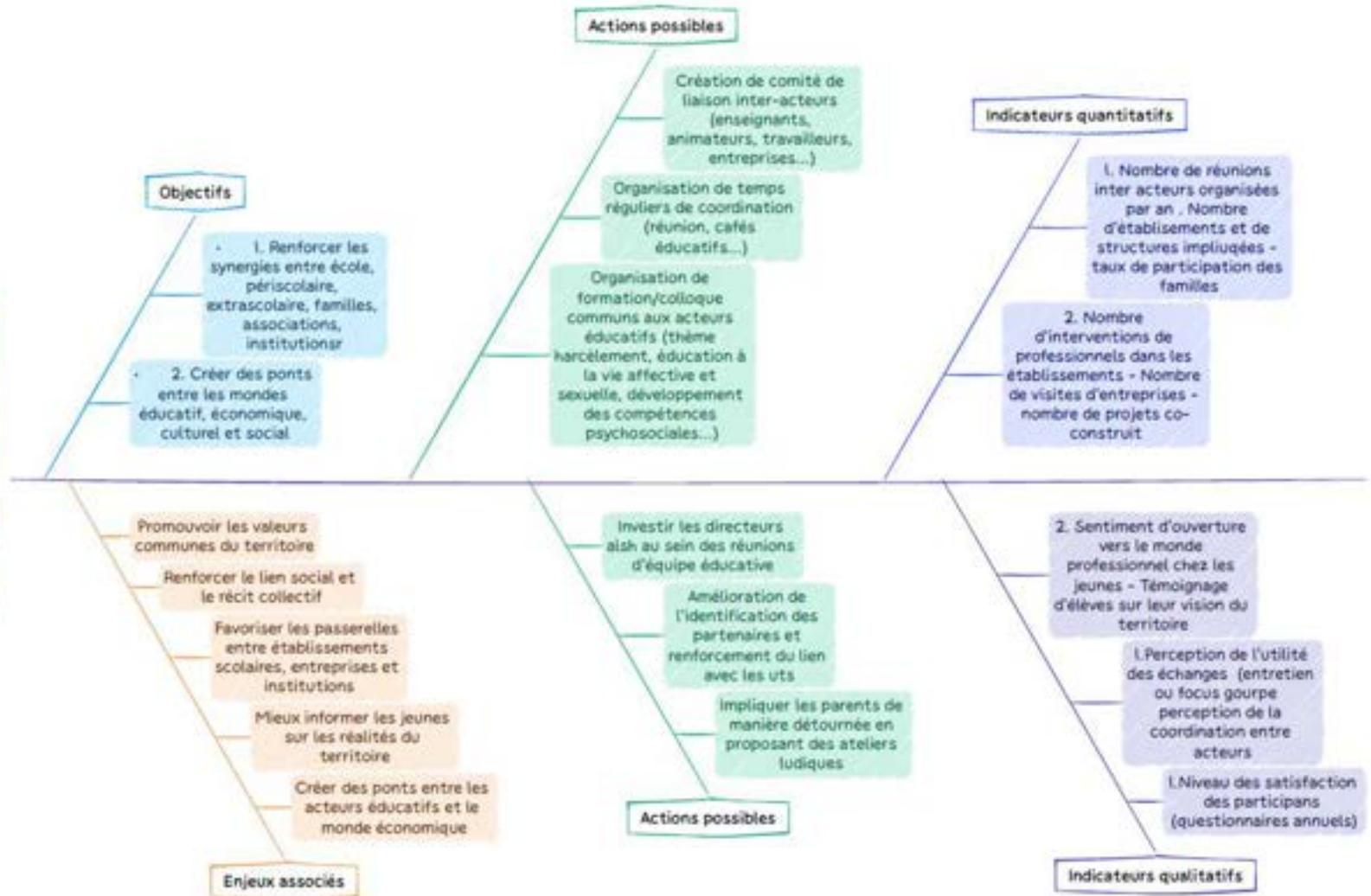
Les intentions éducatives ont été élaborées à partir d'un croisement entre les éléments de diagnostic internes et externes. Cette démarche a consisté à mettre en relation les enjeux identifiés à travers les données démographiques et socio-économiques avec une analyse systémique et organisationnelle, ainsi qu'avec les perceptions des acteurs locaux et des usagers. Lors du comité de pilotage du 16 mars 2025, il a été décidé de structurer la réflexion autour de thématiques sociétales prioritaires et de définir collectivement des actions envisageables sur le territoire. Ce projet se présente comme une intention initiale, appelée à évoluer et à s'ajuster en fonction des besoins, des ressources disponibles, et de l'implication possible de chacun des acteurs.

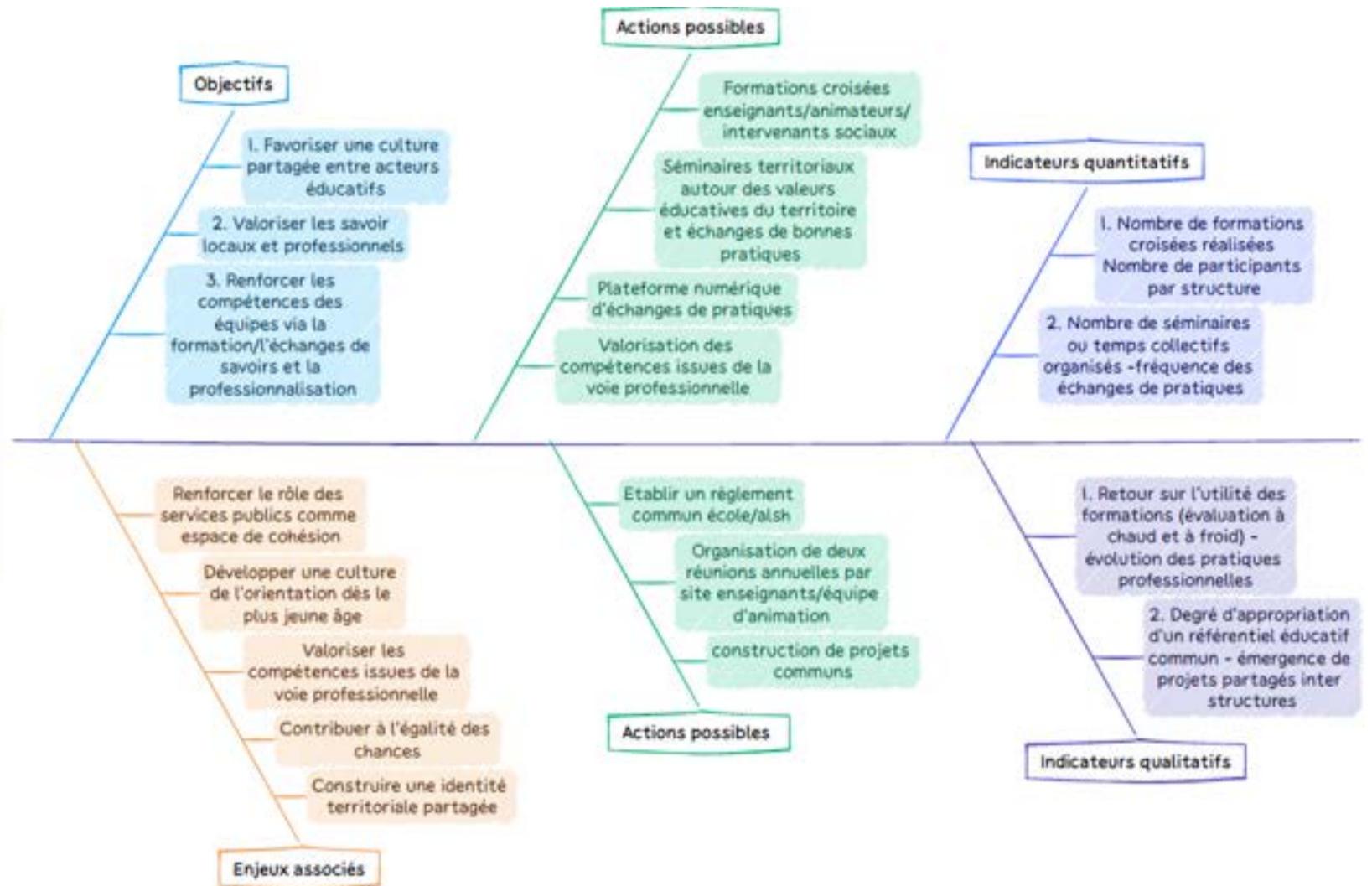
Les 5 thématiques retenues sont les suivantes :

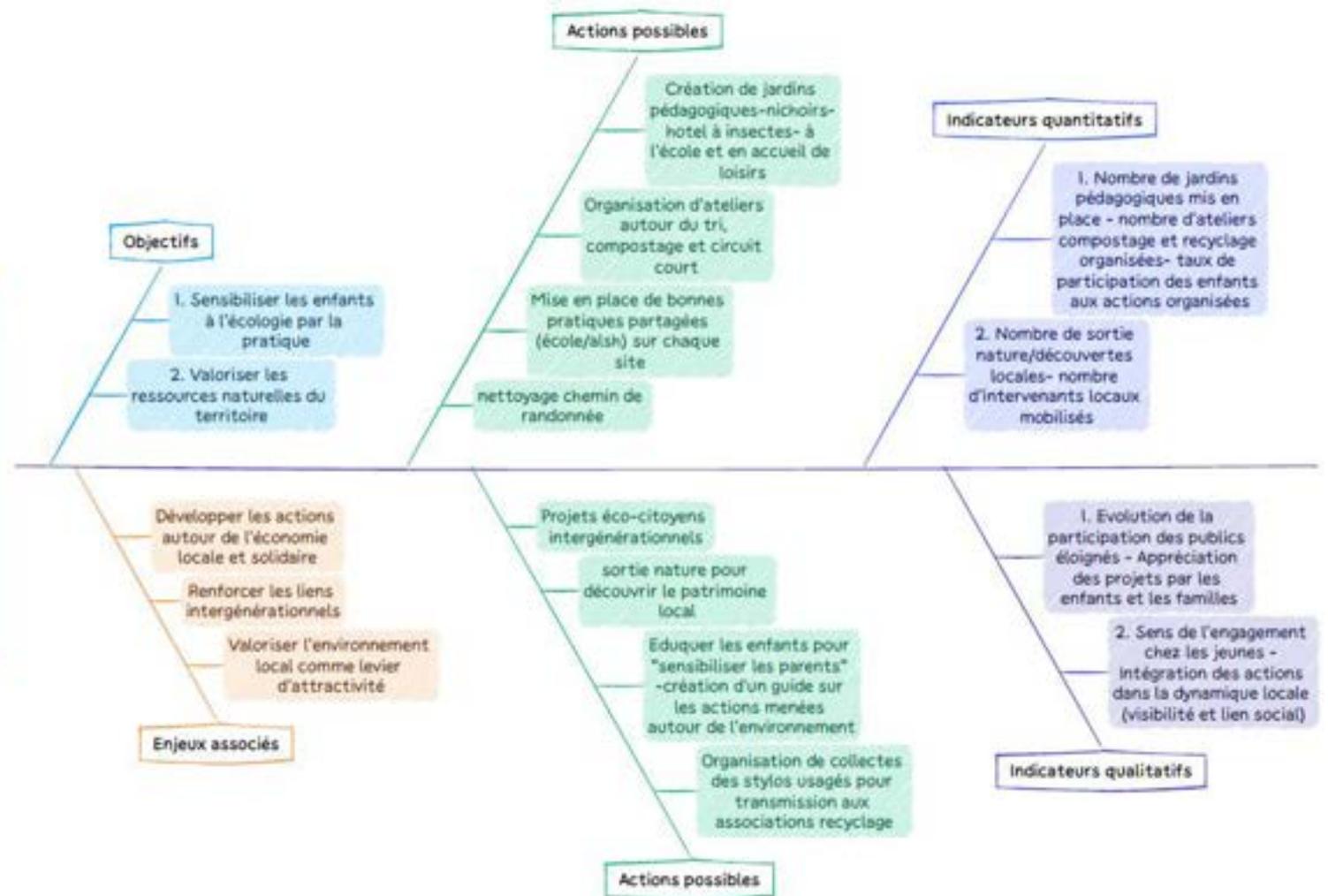


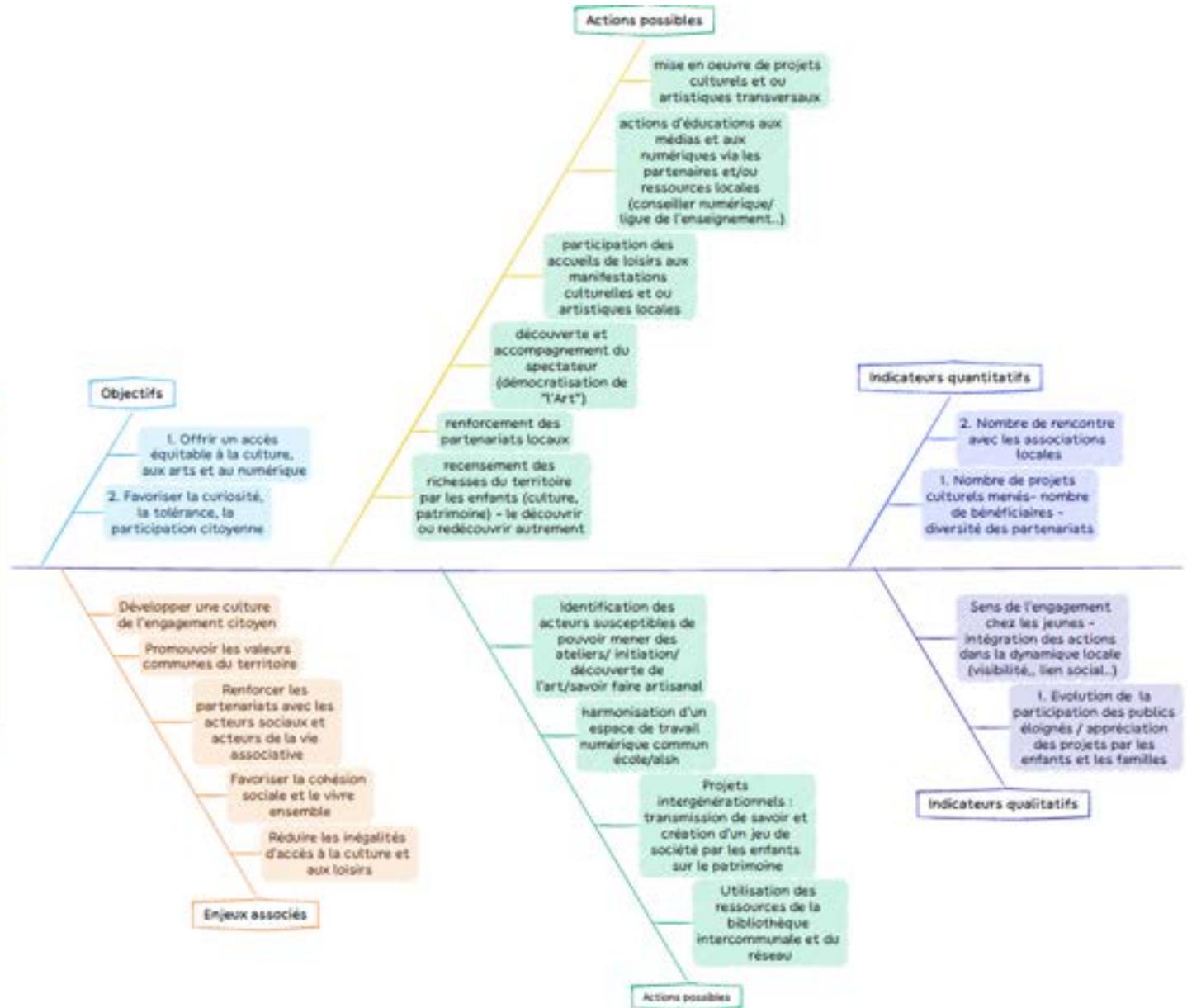


Lien entre acteurs éducatifs



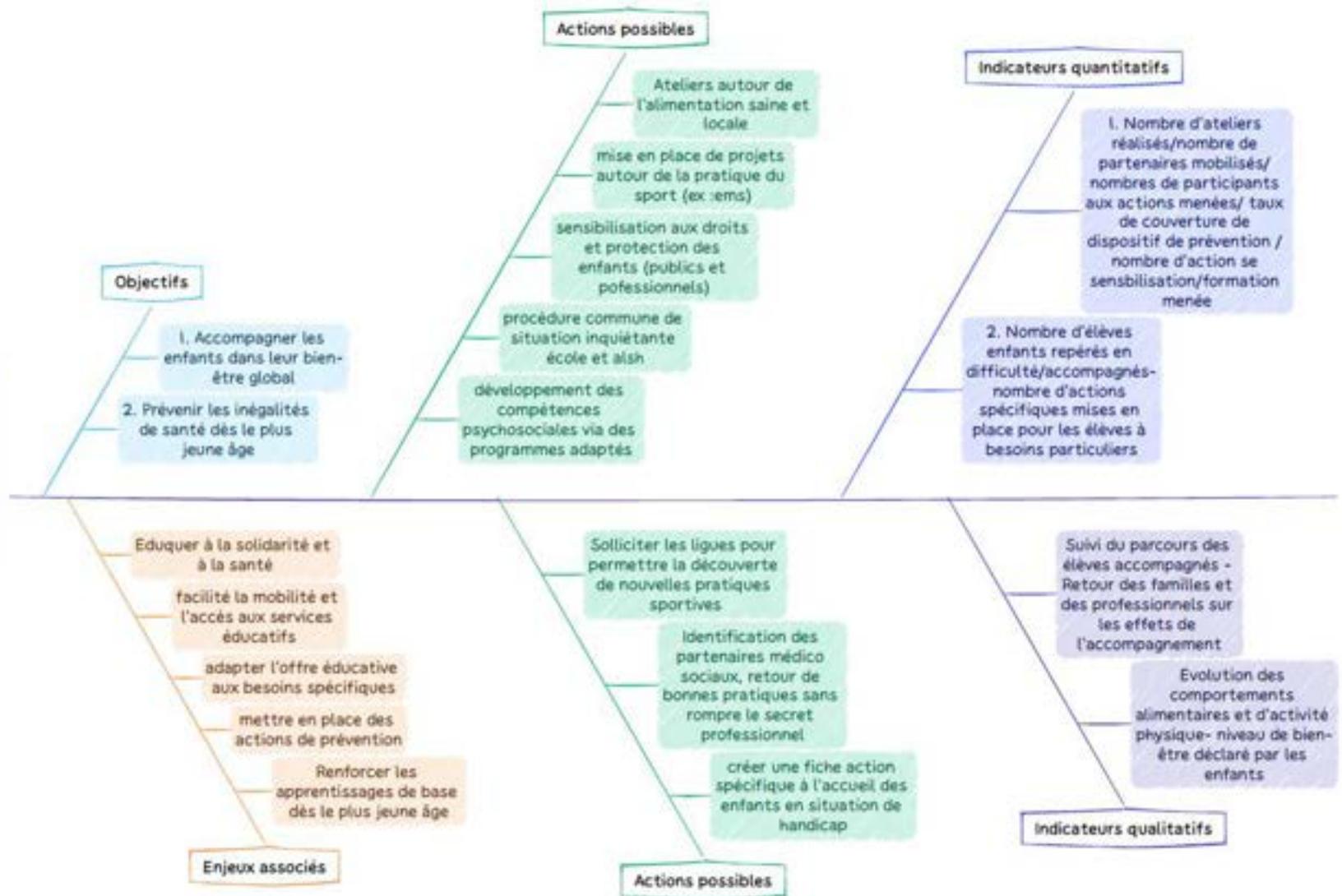








Sport, alimentation, protection de l'enfance, handicap compétences psychosociales...



4. Pilotage et mise en œuvre du PEDT

4.1 Un pilotage global

Le pilotage du projet s'appuie sur une instance de coordination annuelle réunissant l'ensemble des partenaires impliqués dans les dispositifs CTG, GMR et PEDT. Ce pilotage commun favorise une meilleure articulation entre les dispositifs et renforce l'implication des différents acteurs : élus, enseignants, équipes d'animation, familles, assistantes maternelles, associations, partenaires du médico-social et de la petite enfance. Le comité de pilotage (COFIL) a pour mission d'évaluer les actions en cours, de réajuster les objectifs si nécessaire, de rendre compte des avancées, et de s'engager dans une démarche d'auto-évaluation. Il constitue également un espace de rencontre et d'échange permettant à chacun de mieux identifier son rôle, de mieux connaître les autres acteurs, et de suivre l'évolution des projets ainsi que de la place occupée par chaque partenaire au sein de la dynamique territoriale.

4.2 Un chargé de coopération dédié à la coordination du projet

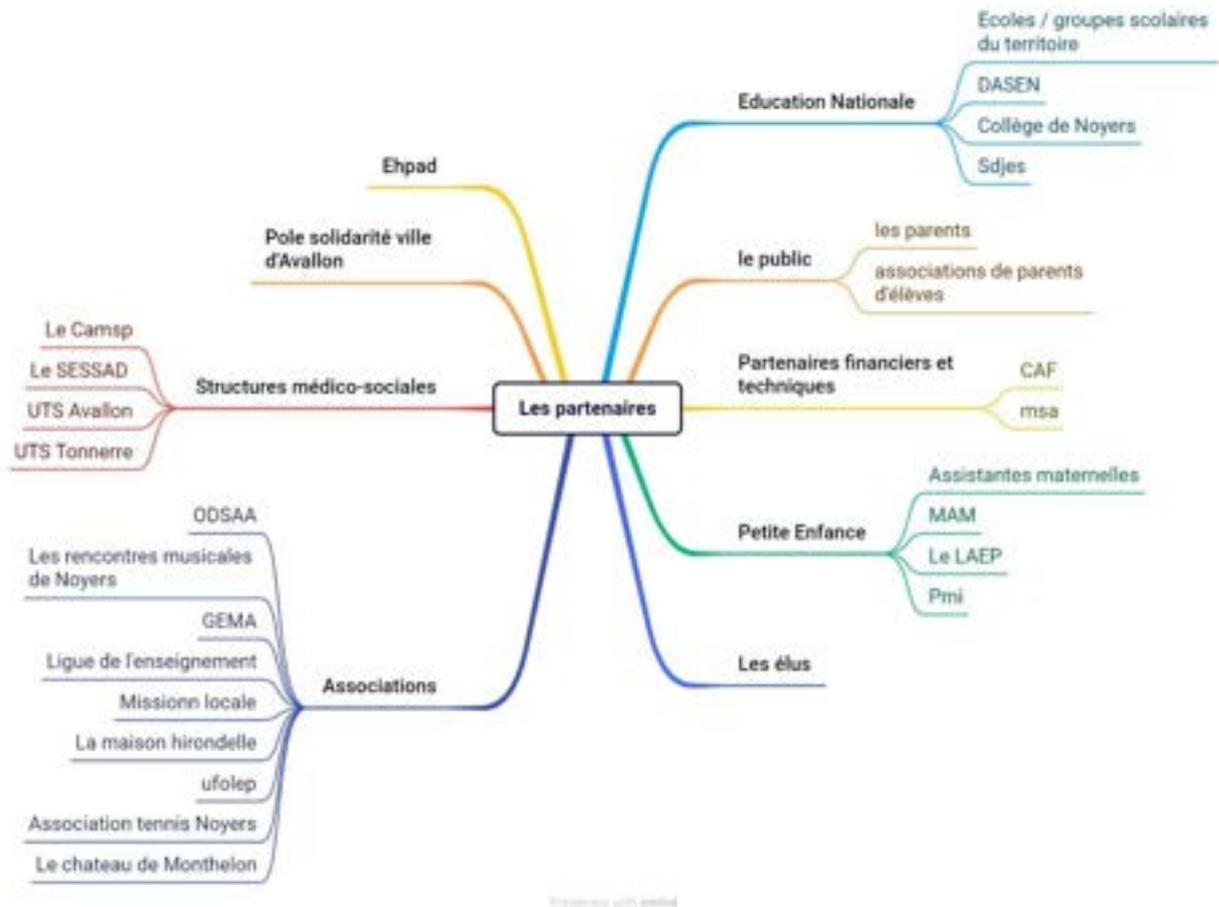
Dans le cadre de sa volonté affirmée de faire du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) un véritable levier au service des familles, la CCS a fait le choix de recruter un chargé de coopération spécifiquement dédié à sa coordination. Ce professionnel aura pour mission d'élaborer, actualiser et évaluer le PEDT en lien étroit avec la direction Enfance/Jeunesse, tout en assurant sa mise en œuvre opérationnelle. Véritable animateur du partenariat local, il mobilise les acteurs éducatifs du territoire — enseignants, personnels intercommunaux, municipaux et intervenants associatifs — afin de renforcer la continuité éducative et favoriser une coopération durable. Il veille également à prendre en compte les attentes des familles, en mettant en place des outils d'analyse et d'évaluation permettant d'ajuster les actions aux besoins identifiés. En coordonnant les initiatives locales autour d'objectifs communs, il impulse et accompagne le développement de projets éducatifs partagés, participant ainsi à une dynamique territoriale inclusive et cohérente. Il aura aussi en charge l'animation de groupe de travail thématique constitué à partir

4.3 Les comités techniques

Les comités techniques ont pour vocation de traduire les orientations stratégiques décidées en comité de pilotage en actions concrètes et réalisables sur le terrain. Ils se réunissent autour d'un objectif précis : soit construire et mettre en œuvre des projets spécifiques en lien avec les priorités du territoire, soit élaborer un programme d'actions plus détaillé et opérationnel, en définissant les étapes, les ressources nécessaires, les partenariats à mobiliser et les indicateurs de suivi. Ces comités seront composés de techniciens des collectivités, de représentants institutionnels, d'acteurs associatifs et parfois d'utilisateurs, et jouent un rôle essentiel dans l'articulation entre la vision politique et la réalité opérationnelle. Leur travail permet d'assurer la faisabilité des projets, leur cohérence avec les besoins du territoire, et leur mise en œuvre efficace dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) ou d'autres dispositifs locaux. Ces comités techniques seront construits à l'issue de la phase de validation du nouveau PEDT par les instances. Les comités techniques proposeront une priorisation des actions qui sera ensuite soumise aux membres de la commission enfance.

D'autres actions seront mises en place et portées par la collectivité en lien avec les acteurs mais sans nécessairement passer par une phase de consultation et/ou de co-construction en réunion qui peut parfois s'avérer être longue et chronophage.

4.4 les partenaires mobilisés



4.5 Evaluation

L'évaluation du PEDT sera conduite chaque année lors du comité de pilotage, à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans la section « Intentions éducatives ». Ces indicateurs seront analysés en fonction des priorités fixées collectivement par les acteurs éducatifs pour l'année en cours. Cette démarche permettra de suivre l'évolution du projet, d'ajuster les actions si nécessaire et de garantir leur cohérence avec les besoins du territoire.

L'évaluation portera également sur la dynamique du réseau des partenaires éducatifs, en portant une attention particulière à l'implication de chacun dans la mise en œuvre du projet, à la qualité des coopérations, et à la fluidité des échanges entre les structures.

Au terme des trois années de mise en œuvre, il serait pertinent de reconduire le questionnaire initial ayant servi à la construction du PEDT. Cette démarche permettra de mesurer l'évolution des perceptions, l'atteinte des objectifs fixés, ainsi que l'efficacité globale du dispositif.

Par ailleurs, une articulation étroite entre les projets d'école et le PEDT est essentielle. Cette cohérence renforcée entre les différentes actions éducatives menées sur le territoire contribuera à une meilleure lisibilité pour les familles, à une continuité éducative renforcée, et à la mise en œuvre de parcours éducatifs cohérents, favorisant l'épanouissement et le développement global de chaque enfant sur le territoire du Serein.

Annexe 1 : Tarifs des ALSH

Tarifification et facturation

Tarifs périscolaires

- **Matin et soir**

Quotient Familial	Tarif au quart d'heure
0 à 450	0,20 €
451 à 900	0.25 €
901 à 1300	0.30 €
1301 à 2000	0.35 €
2001 et plus	0.40 €

- **Temps méridien (Noyers-sur-Serein / Guillon-Terre-Plaine)**

- Repas avec participation des communes : 3.10 €/repas
- Plein tarif : 6.60 €/repas
- Tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : 1 €/présence
- Cotisation annuelle temps méridien : 5 euros par enfant pour une année scolaire

- **Mercredi**

Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Forfait période ½ journée sans repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait période journée sans repas *	Repas (à ajouter au forfait)
0 à 450	4,50 €	7,38 €	15,75 €	7,50 €	10,38 €	27,75 €	2,88 €
451 à 900	5,00 €	7,88 €	17,50 €	8,35 €	11,23 €	30,90 €	2,88 €
901 à 1300	5,50 €	8,38 €	19,25 €	9,20 €	12,08 €	34,05 €	2,88 €
1301 à 2000	6,00 €	8,88 €	21,00 €	10,00 €	12,88 €	37,00 €	2,88 €
2001 et plus	6,30 €	9,18 €	22,50 €	10,60 €	13,48 €	39,40 €	2,88 €

*Le forfait des mercredis s'applique suite à la présence de l'enfance de 4 mercredis sur une période (une période = semaines entre chaque vacances)

Tarifs extrascolaires

- **Les vacances**

Quotient familial	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Forfait semaine sans repas *	Repas
0 à 450	2,35 €	5,23 €	4,60 €	7,48 €	18,00 €	2,88 €
451 à 900	3,05 €	5,93 €	5,60 €	8,48 €	24,00 €	2,88 €
901 à 1 300	3,95 €	6,83 €	6,50 €	9,38 €	28,00 €	2,88 €
1 301 à 2 000	4,70 €	7,58 €	7,30 €	10,18 €	31,75 €	2,88 €
2001 et plus	5.00 €	7,88 €	7,90 €	10,78 €	34,75 €	2,88 €

*Le forfait se déclenche suite à la présence d'un enfant 5 jours consécutifs dans la même semaine

- **Soirée**

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 à 2000	2001 et plus
Tarifs	5 €	5,70 €	6,40 €	7,10 €	7,80 €

- Séjours

- 5 jours

Quotient familial	0 à 450 €	451 à 900	901 à 1300	1301 et 2000	2001 et plus
Tarif 1er enfant	68 €	73 €	78 €	83 €	88 €
Tarif 2ème enfant	63 €	68 €	73 €	78 €	83 €
Tarif 3ème enfant	58 €	63 €	68 €	73 €	78 €

- 4 jours

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 et plus	2001 et plus
Tarif 1er enfant	62 €	68 €	73 €	78 €	83 €
Tarif 2ème enfant	57 €	63 €	68 €	73 €	78 €
Tarif 3ème enfant	52 €	58 €	63 €	68 €	73 €

- 3 jours

Quotient familial	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 et plus	2001 et plus
Tarif 1er enfant	41 €	44 €	47 €	50 €	53 €
Tarif 2ème enfant	38 €	41 €	44 €	47 €	50 €
Tarif 3ème enfant	35 €	38 €	41 €	44 €	47 €

Annexe 2 : horaires des accueils de loisirs

Alsh multi site Guillon-Terre-Plaine

Direction : Leslie DERACHE

Adresse : ALSH - Route de Vignes 89420 Guillon

Mail : cdlguillon@orange.fr

Tel : 06 33 00 15 76

Site de Guillon

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Vacances	Tous les jours sauf Noël et la 2ème quinzaine d'août	7h00 à 19h00
Accueil périscolaire - matin	Lundi au vendredi	7h00 à 8h35
Accueil périscolaire - midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	12h00 à 14h00
Accueil périscolaire - soir	Lundi au vendredi	16h45 à 19h00
Accueil périscolaire - mercredi	Mercredi	11h45 à 18h30
NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)	Lundi et jeudi	15h15 à 16h45

Site de Thizy

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Accueil périscolaire - matin	Lundi au vendredi	7h00 à 8h50
Accueil périscolaire - soir	Lundi au vendredi	16h30 à 19h00
NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)	Mardi et vendredi	15h00 à 16h30

Site de Montréal

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Accueil périscolaire - matin	Lundi au vendredi	7h30 à 8h30
NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h30 à 16h15

Alsh multi-sites Isle-sur-Serein / Précy-le-Sec

Direction : Laetitia Joly

Adresse : ALSH - 30 Avenue du Parc 89440 L'Isle-sur-Serein

Mail : centredeloisirsduserein@orange.fr

Tel : 06 48 75 19 62

Site de l'Isle-sur-Serein

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Vacances	Tous les jours sauf Noël et la 2ème quinzaine d'août	7h30 à 19h00
Accueil périscolaire - matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi Mercredi	7h00 à 8h15 7h00 à 8h45
Accueil périscolaire - midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	12h00 à 13h45
Accueil périscolaire - soir	Lundi, mardi, jeudi Vendredi	16h30 à 19h00 15h30 à 19h00
Accueil périscolaire - mercredi	Mercredi	12h00 à 19h00
NAP	Lundi, mardi, jeudi	15h30 à 16h30

Site de Précy-le-Sec

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Service de restauration scolaire (animation)	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	12h00 à 13h30

Alsh multi-sites de Noyers-sur-Serein/Joux-la-Ville

Direction : Amaury Margnac

Adresse : Chemin du Pré de l'Horloge 89310 Noyers-sur-Serein

Mail : alshnoyers@gmail.com

Téléphone : 07 72 30 51 70

Site de Noyers-sur-Serein

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Vacances	Tous les jours sauf Noël et la 2e quinzaine d'août	7h30 à 19h00
Accueil périscolaire - matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30 à 8h50
Accueil périscolaire mercredi	Mercredi	7h30 à 19h00
Accueil périscolaire - midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	12h00 à 14h00
Accueil périscolaire - soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	17h00 à 19h00

Site de Joux-la-Ville

Type d'accueil / Service	Jours	Horaires
Accueil périscolaire - matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h00 à 8h20
Accueil périscolaire mercredi	Mercredi	7h30 à 19h00
Accueil périscolaire - midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	12h00 à 14h00
Accueil périscolaire - soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16h30 à 18h30

Annexes 3 : les horaires des écoles

Groupe scolaire de Montfaut

route de Vignes

89420 GUILLON TERRE PLAINE

Tél. 09.64.13.62.41

Directrice : Mme BILLIAT

Contact : ec-el-guillon-89@ac-dijon.fr

Horaires ouverture école :

Lundi et jeudi : 8h45-12h00 / 14h00-15h15

Mardi et vendredi : 08h45-12h00 / 14h00-16h45

Mercredi : 08h45-11h45

Ecole de Noyers sur Serein

1 Chemin du Pré de l'Horloge

89310 NOYERS

Tél. 09.66.93.86.69

Directrice : Mme MOYEMONT

Contact : ec-el-noyers-sur-serein-89@ac-dijon.fr

Horaires ouverture école

Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h55 à 16h55

Pas d'école le mercredi.

Ecole de L'Isle-sur-Serein

30 bis avenue du Parc

89440 L'ISLE SUR SEREIN

Tél. 03.86.33.84.01

Directrice : Mme PACHECO

Contact : ecole-isle-sur-serein@wanadoo.fr

Horaires ouverture école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h00 / 13h45-15h30

Mercredi : 9h00-12h00

Ecole de Joux la Ville

6, rue Servat

89440 JOUX LA VILLE

Tél. 03.86.33.66.89

Directrice : Mme SAUVAGE

Contact : jouxlaville89.ecole@orange.fr

Horaires ouverture école :

Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Ecole de Précý le sec

8, impasse de l'Ecole
89440 PRÉCY-LE-SEC
Tél. 03.86.33.63.50
Directrice : Mme SAUVAGE
Contact : ce.0890150E@ac-dijon.fr

Horaires ouverture école :

Du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h30

Ecole de Montréal

4, Grande Rue
89420 MONTRÉAL
Tél. 03.86.32.18.00
Directrice : Mme PREFOT
Contact : ce.0890128F@ac-dijon.fr

Horaires ouverture école :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h30
Le mercredi : 8h45 à 11h45

Ecole de Thizy

1, Rue des écoliers
89420 THIZY
Tél. 03.86.32.03.73
Directrice : Mme LAPAPLUS
Contact : ce.0890137R@ac-dijon.fr

Horaires ouverture école :

Le lundi et jeudi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30
Le mercredi : 9h00 à 12h00
Le mardi et vendredi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 15h00

Annexe 4 – Regards croisés sur le service Enfance-Jeunesse : analyse dans le cadre d'une prise de poste

La rédaction de ce nouveau PEDT a été amorcée par la nouvelle directrice Enfance Jeunesse, Bérangère Guy, arrivée dans la collectivité en novembre 2024. Ce contexte a l'avantage d'apporter un regard nouveau sur l'organisation d'un service appuyé par une démarche de diagnostic interne. Ce travail d'analyse essentiel pour gérer, développer et ou construire un service nécessite du temps, des regards croisés, de l'écoute, des temps d'assimilation, des interrogations, des remises en question.

Dans ce contexte, l'évaluation du PEDT 2022-2025 ne peut être réalisée telle que la méthodologie de projet classique l'exige et pourrait compromettre son sens.

Dans ce cadre, l'évaluation concerne donc les éléments suivants : l'organisation générale du service, les ressources humaines/ les compétences, les bâtiments/sécurité, la pédagogie/la continuité éducative, la communication.

Organisation générale du service

La CCS gère actuellement 6 sites d'accueils déclarés en multi sites :

- Noyers-sur-Serein / Joux la Ville,
- L'Isle-sur-Serein/ Précý-le-Sec,
- Guillon-Terre-Plaine/Thizy-Montréal

SWOT – Organisation du service enfance du Serein

Forces

- **Maintien des écoles dans les communes rurales** : ancrage territorial fort, maintien de la vie locale.
- **Services de proximité** : réponse adaptée aux besoins des familles.
- **Temps de transport limité** : confort pour les enfants, meilleur équilibre quotidien.
- **Projets d'école riches** : dynamisme pédagogique local.
- **Lien école/périscolaire marqué sur certains sites** : continuité éducative déjà en place et repères pour les enfants.
- **Présence d'un service d'animation assuré par la CCS sur plusieurs sites** : professionnalisation partielle de l'offre.

Faiblesses

- **Organisation morcelée du temps méridien** : gestion parfois par la CCS, parfois par les communes/SIVOS, générant une complexité et des zones floues.
- **Manque de clarté sur les responsabilités** : "qui fait quoi ?"
- **Questionnements juridiques et organisationnels sur les responsabilités** : en cas de problème ou de décision, les responsabilités sont diluées.
- **Horaires d'accueil différents selon les sites** : manque d'équité pour les familles et les enfants.
- **Règlements intérieurs parfois inadaptés à la réalité du terrain** : inadéquation entre la norme écrite et les pratiques.
- **Service non harmonisé d'un site à l'autre** : absence de ligne directrice commune.
- **Organisation du mercredi peu cohérente** : complexité intercommunale (ex. Thizy-Montréal vers L'Isle-sur-Serein : absence de cohérence avec la déclaration TAM)
- **Effectifs élevés sur le méridien** : déclaration en multi-sites inadaptée,
- **Absence d'outils modernes de gestion** : difficulté à optimiser les inscriptions, les ressources humaines, la communication, etc.

Opportunités

- **Harmonisation des pratiques et des outils** : possibilité d'unifier le service sur tout le territoire pour plus de clarté et d'efficacité.
- **Clarification des responsabilités** : mise à plat et redéfinition du rôle de chaque acteur dans un cadre juridique clair.
- **Transfert progressif de compétences (périscolaire avant scolaire)** : possibilité de poser les bases d'un transfert maîtrisé et progressif (vérifier l'aspect juridique)
- **Mise en place d'outils numériques communs** : amélioration de la gestion, de la communication et du suivi.
- **Concertation et co-construction avec les élus** : garantir l'adhésion locale et rassurer sur la proximité du service.

Menaces

- **Tensions entre niveaux de décision** : certaines communes craignent une perte de contrôle ou une uniformisation perçue comme une perte de richesse locale.
- **Inégalités de traitement renforcées si rien n'est fait** : risques d'inéquité pour les enfants selon la commune de résidence.
- **Risque juridique et administratif lié aux zones grises** : responsabilités floues en cas d'incident, difficultés à se conformer aux normes.
- **Usure des équipes et désorganisation** : due à une structuration inadaptée, un manque d'outils et de pilotage commun.
- **Insatisfaction des familles** : lisibilité faible, incohérence des offres, services perçus comme inéquitables.

Axe 1 – Clarifier les responsabilités et sécuriser le cadre juridique

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Réaliser une cartographie précise des responsabilités actuelles par site (temps méridien, périscolaire, mercredi, etc.)	2eme semestre 2025	CCS + communes + SIVOS	Haute
Organiser un temps de travail intercommunal élus/techniciens sur les responsabilités et obligations légales (rôle, délégation, co-animation, etc.)	Été/automne 2025	CCS + DGS + responsable enfance + référents élus	Haute
Élaborer une convention de répartition des compétences pour chaque site avec des fiches synthétiques	Fin 2025	CCS + communes/SIVOS	Haute
Intégrer cette clarification dans les statuts de la CCS ou d'une charte locale de fonctionnement	2026	CCS + cabinet juridique si besoin	Moyenne
Définir une stratégie progressive de transfert de compétences (périscolaire, puis scolaire ?) selon les volontés politiques	2027	CCS + élus	Moyenne

Axe 2 – Harmoniser l'offre de services pour les familles et les enfants

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Réaliser un diagnostic comparatif de l'offre par site : horaires, règlement intérieur, tarifs, contenus d'activités	2025	CCS + coordo enfance	Haute
Proposer un cadre commun d'organisation harmonisée (plages horaires de référence, modalités d'inscription, accès, règles de fonctionnement)	Début 2026	CCS + élus + techniciens	Haute
Élaborer un règlement intérieur commun adaptable localement, validé par tous les partenaires	2026	CCS	Haute
Réorganiser l'accueil du mercredi pour limiter les déplacements entre communes et les chevauchements de pilotage	2026	CCS + communes concernées	Moyenne
Réviser les pratiques de déclaration (DSDEN/DDCS) pour éviter les risques juridiques (ex. effectifs méridien, multi-sites)	2025–2026	CCS + référents DSDEN	Haute

Axe 3 – Structurer et moderniser la gestion des services

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Choisir et déployer un outil numérique de gestion unique (inscriptions, pointage, facturation, RH)	2025	Responsable enfance + agent en charge des outils informatiques	Haute
Former les agents à cet outil (familles et professionnels)	2025	CCS + prestataire logiciel	Moyenne
Instaurer une coordination technique inter-sites (réunion de direction mensuelle, partage des pratiques, mutualisation)	Dès 2025	Responsable enfance, chargée de coopération	Moyenne
Créer une fiche de fonctionnement (classeur administratif) pour chaque site incluant RH, logistique, matériel, besoins spécifiques	2025	Responsable enfance + référents locaux	Moyenne
Équiper chaque site d'outils standardisés de gestion (plannings, fiches d'activité, trames, référentiels)	2026	Responsable enfance, chargée de coopération, référents locaux	Moyenne

Axe 4 – Assurer l'adhésion politique et la co-construction

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Mettre en place un comité de pilotage intercommunal enfance/périscolaire associant élus de terrain et CCS	Dès 2025	CCS	Haute
Organiser des rencontres régulières élus/techniciens pour suivre l'évolution des services	Trimestriel	CCS	Moyenne
Communiquer de manière régulière sur les projets en cours et les retombées locales (infos familles, bilans, rencontres publiques)	2025–2027	CCS + Com	Moyenne
Proposer un bilan de mi-parcours en 2026 sur la mise en œuvre du plan	2026	CCS	Moyenne

📅 Calendrier stratégique

2025	Clarification des rôles – Diagnostic – Lancement de l'harmonisation
2026	Harmonisation des pratiques – Déploiement d'outils – Réorganisation ciblée
2027	Consolidation – Suivi – Éventuels transferts ou élargissements de compétence

Swot - Les ressources humaines

Forces

- **Équipes locales soudées et solidaires** : entraide quotidienne et climat de travail souvent positif sur chaque site.
- **Agents investis, motivés, avec un attachement fort à leur site** : volonté de bien faire malgré les contraintes.
- **Polyvalence et adaptabilité des agents** : certains cumulent plusieurs fonctions, ce qui permet de sécuriser un volume horaire plus attractif.
- **Mobilité inter-sites de certains agents** : solution temporaire de dépannage.
- **Volonté d'évolution chez plusieurs agents** : ouverture à la formation et à l'amélioration continue.

Faiblesses

- **Manque d'animateurs diplômés** : difficulté à respecter les taux d'encadrement,
- **Taux d'encadrement PEDT choisi** = Organisation fragile en cas d'absence - tension immédiate sur les plannings.
- **Postes peu attractifs** : faibles quotités horaires, journées hachées (3 temps), faible rémunération.
- **Absence d'outils d'annualisation** : empêche la projection, limite la fidélisation.
- **Disparité dans les moyens alloués entre sites** : inégalités dans le temps dédié à la préparation et à la direction.
- **Sur-sollicitation des directeurs de site** : peu de temps pour encadrer, rôle managérial affaibli (ex. L'Isle-sur-Serein, Guillon, Joux-la-Ville).
- **Manque de coordination managériale sur certains sites** : direction peu visible, peu de lien avec les familles.
- **Manque de qualification et de formation** : compétences parfois limitées, encadrement fragilisé.
- **Accumulation de fonctions pour certains agents** : animateur, agent d'entretien, ATSEM, accompagnateur de bus, voire agent de déchetterie.
- **Lourdeur administrative dans le suivi des heures** : tâches chronophages et peu lisibles.
- **Incertitude sur les frais de mission et les déplacements inter-sites.**
- **Périodes extrascolaires sous-calibrées** : effectifs ou temps de travail insuffisants.
- **Manque de prévention des risques professionnels** : manutention quotidienne de tables/chaises pour transformer la salle de motricité en cantine ; absence de réflexion ergonomique.
- **Absence de pause, journées longues (jusqu'à 11h), 50h/semaine pendant les vacances** : fatigue importante, risque de burnout.

Opportunités

- **Annualisation du temps de travail** : meilleure organisation, meilleure attractivité.
- **Professionnalisation via la formation** : montée en compétences des équipes.
- **Réorganisation des missions pour limiter les cumuls complexes** : améliorer la lisibilité et l'efficacité des postes.
- **Modernisation des outils RH (gestion du temps, planning, paie)** : gain de temps, simplification.
- **Création de postes à temps plein ou saisonniers** : fidélisation, attractivité accrue.
- **Renforcement de la prévention des risques professionnels** : analyse des postes, aménagements matériels (mobilier léger, espace dédié).
- **Clarification des rôles de direction et des pratiques managériales** : meilleure structuration des équipes.
- **Harmonisation des moyens humains selon les besoins réels des sites** : plus d'équité territoriale.
- **Renforcement du sentiment d'appartenance à la collectivité** : actions transversales, reconnaissance, valorisation.

Menaces

- **Pénurie d'agents qualifiés et motivés** : difficulté croissante à recruter et fidéliser.
- **Risque d'épuisement professionnel** : surcharge, absence de pause, multi-tâches, responsabilités mal définies.

- **Perte de sens du travail** : agents débordés, mal accompagnés, peu valorisés.
- **Inégalités territoriales renforcées** : sites fragilisés si aucune régulation.
- **Absentéisme accru** : lié aux conditions de travail difficiles.
- **Qualité d'accueil altérée** : impact sur les enfants et les familles si encadrement fragile.
- **Turn-over élevé** : instabilité des équipes, formation continue insuffisante.
- **Méfiance ou rupture avec les familles** : manque de communication ou d'accompagnement sur certains sites.

Plan d'actions RH – Services Enfance/Périscolaire (2025–2027)

Axe 1 – Stabiliser les équipes et améliorer l'attractivité des postes

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Réaliser un état des lieux des volumes horaires réels, cumuls de postes, pauses, heures sup	2025	DRH + DGS + responsable enfance	Haute
Créer les outils d'annualisation (formalisation juridique à vérifier auprès du centre de gestion)	2025 / 2026	DRH + DGS + responsable enfance	Haute
Revoir les fiches de poste pour clarifier les fonctions et limiter les doubles/triples missions	2026	DRH	Haute
Créer des postes saisonniers (vacances) et/ou des compléments d'activité partagés (RPE, cantine, etc.)	2026	RH + services mutualisés	Moyenne
Lancer une campagne de communication territoriale sur les métiers de l'animation (valorisation locale, témoignages, vidéo)	2027	Com + DRH + coordo enfance	Moyenne
Mettre en place un dispositif d'intégration (livret d'accueil, parrainage, formation de base)	2026	DRH + terrain	Moyenne

Axe 2 – Sécuriser et professionnaliser les pratiques

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Planifier un cycle de formation continue : pédagogie, sécurité, gestion de conflits, posture professionnelle	2025 puis annuel	DGS + Responsable enfance + DRH + partenaires (CNFPT, Ligue, etc.)	Haute
Formation sensibilisation avec la CRIP, Hygiène et sécurité alimentaire, l'accompagnement éducatif sur le temps méridien	2025	Responsable enfance + DGS	Haute
Financer formation BAFA aux jeunes du territoire dans le cadre d'emploi saisonnier	2025-2027	Responsable enfance + DGS	Haute
Identifier les agents non diplômés et proposer un accompagnement à la VAE ou formation BAFA/BAFD voir BPJEPS selon PP de formation	2025	Responsable enfance + DGS + DRH	Haute
Mettre en place un cadre managérial commun pour les directeurs : formation, rôle, outils	2025 - 2026	Responsable enfance + DGS + DRH	Haute
Clarifier les missions et la légitimité des directeurs de site (fiche de poste, formation managériale) Harmonisation des temps de travail des directeurs	2025 - 2026	Responsable enfance + DGS + DRH	Haute

Création d'un nouveau poste de directeur sur le site de Joux la ville	Septembre 2025	DGS	
Redéfinir les missions et temps de direction sur le site de Guillon Terre Plaine	2026	DGS + Responsable enfance + DRH	
Renforcer et harmoniser les outils de suivi RH	2026	DRH + repon	Moyenne
Lancer une analyse des risques professionnels (manutention, horaires, stress) avec un plan de prévention + communication + suivi	2026	DRH + médecine du travail + CST (cdg)	Haute
Investir dans du mobilier léger ou modulable (cantine/salle motricité) pour alléger la manutention	2027	CCS + communes	Moyenne

Axe 3 – Harmoniser les pratiques entre sites et renforcer l'équité

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Réaliser un diagnostic comparatif des moyens humains, horaires, temps de direction, sur chaque site	2025 - 2026	Responsable enfance + DRH	Haute
Élaborer une grille d'organisation cible selon la taille des sites et les besoins d'accueil	2025–2026	DRH + Responsable enfance + élus	Haute
Harmoniser le temps dédié à la préparation, au management et à la communication sur tous les sites	2026	DRH + Responsable enfance + élus	Moyenne
Mettre en place une coordination régulière entre directeurs de site	2025 puis mensuel	Chargé de coopération	Moyenne
Clarifier et harmoniser la politique de remboursement des frais de déplacement inter-sites	2026	DRH + DGS	Moyenne

Axe 4 – Créer une culture commune et renforcer l'appartenance

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Organiser des temps collectifs d'équipe inter-sites (rentrée, fin d'année, projets communs)	Dès 2025	Chargé de coopération + responsable enfance+ directeurs sites	Moyenne
Créer un livret de fonctionnement commun à tous les sites (référentiel CCS)	2026	Chargé de coopération	Moyenne
Mettre en place un tableau d'affichage ou une newsletter interne trimestrielle	2026	Chargé de coopération + communication	Faible
Valoriser les bonnes pratiques locales (projet éducatif partagé, interviews d'agents, visites croisées)	2026–2027	Chargé de coopération + communication	Moyenne

📅 Calendrier synthétique

2025	Stabiliser – diagnostiquer – sécuriser les équipes et les bases RH
2026	Harmoniser – professionnaliser – équiper les agents et les directions
2027	Fidéliser – valoriser – pérenniser les pratiques et la culture commune

SWOT – Sécurité et bâtiments scolaires/périscolaires

Forces

- **Volonté politique forte de la collectivité** d'investir dans l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires.
- **Projets de rénovation énergétique** réalisés (ex : Joux-la-Ville et Guillon).
- **Espaces extérieurs agréables et spacieux** sur certains sites, notamment à proximité de gymnases.
- **Certaines salles périscolaires bien aménagées**, fonctionnelles, adaptées aux enfants.
- Présence de **salles périscolaires distinctes de l'espace scolaire** sur certains sites, facilitant les transitions et les aménagements pédagogiques.

Faiblesses

- **Espaces de restauration exigus** sur certains sites : inconfort pour les enfants, gestion du bruit, manque de fluidité.
- **Nuisances sonores importantes** dans certains locaux
- **Procédures de sécurité insuffisamment connues** (PPMS, plan d'évacuation incendie, alerte intrusion...).
- **Directeurs pas toujours formés ou impliqués** dans les dispositifs de sécurité.
- **Site de Joux-la-Ville particulièrement sous-dimensionné** : manque d'espaces, forte densité.
- **Absence de locaux dédiés aux directeurs** (bureaux, espace de travail au calme).
- **Absence de salle de pause ou d'espace de repli pour les agents** sur plusieurs sites.
- **Diagnostic sécurité/aménagement partiel ou obsolète**, non croisé avec les besoins du service enfance/périscolaire.

Opportunités

- **Actualisation du diagnostic bâtiments à co-construire avec la responsable des services techniques** : croisement technique + besoins des usagers.
- **Travail transversal entre services techniques, scolaire et enfance** pour intégrer les besoins spécifiques à l'enfance (repos, pause, sécurité, circulation).
- **Requalification des espaces existants** (partage d'espaces, mobiliers modulaires) pour compenser le manque de surfaces.
- Déploiement de **formations sécurité/PPMS** à destination des directeurs et animateurs.
- **Aménagement progressif d'espaces pour les agents** (pauses, réunions, stockages) dans les futurs programmes de travaux.

Menaces

- **Non-conformité réglementaire potentielle** : incendie, intrusion, accessibilité, sécurité alimentaire.
- **Responsabilité juridique engagée** en cas d'incident si procédures non connues ou bâtiments inadaptés.
- **Dégradation des conditions de travail et d'accueil** si les investissements ne suivent pas : stress, bruit, promiscuité.
- **Perte d'attractivité du service public local** (accueil perçu comme peu qualitatif par les familles ou agents).
- **Risque de tensions entre services** si les besoins enfance/périscolaire ne sont pas intégrés dès la conception des projets bâtimentaires.

Plan d'action – Sécurité & bâtiments scolaires/périscolaires (2025–2027)

Axe 1 – Sécuriser les sites et mettre à jour les procédures réglementaires

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Réaliser un état des lieux des procédures PPMS, incendie, alerte intrusion sur chaque site (avec grille type)	2e semestre 2025	CCS + communes + responsable ST + responsables de site	Haute
Créer ou mettre à jour les plans d'évacuation et consignes sécurité dans chaque bâtiment (affichage, plan, consignes)	2026	CCS + services techniques + référents sécurité	Haute
Organiser des exercices sécurité réguliers avec les enfants, animateurs et directeurs (au moins 2/an)	Dès 2026	Directeurs + CCS + communes	Haute
Former les directeurs de site aux règles de sécurité et responsabilités (notamment périscolaire)	2026	CCS + organisme de formation agréé	Haute
Élaborer un document unique partagé par site listant les risques spécifiques (manutention, bruit, sécurité incendie)	Fin 2026	CCS + responsable sécurité	Moyenne

Axe 2 – Améliorer les conditions matérielles et le confort des espaces

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Actualiser et croiser le diagnostic bâtiments existant avec les besoins du service enfance/périscolaire (espaces, bruit, mobilier, locaux agents)	2025	CCS + responsable st + responsable enfance	Haute
Intégrer dans chaque projet de rénovation un volet "usages périscolaires et enfance" (mobilier, espaces calmes, rangements, salle animateur...)	Dès 2026	CCS + communes	Haute
Prioriser la rénovation des espaces de restauration trop exigus (phasage ou réaménagement temporaire à étudier)	2026–2027	Communes + CCS	Moyenne

Prévoir un espace dédié ou partagé pour les directeurs de site sur chaque implantation (bureau, confidentialité)	2026	CCS + mairies	Moyenne
Créer un espace de pause pour les agents dans chaque école ou structure (à défaut, mutualisation ou salle polyvalente équipée)	2027	CCS + services techniques	Moyenne
Mettre à disposition du matériel de manutention ergonomique (chariots, tabourets pliants...) sur les sites concernés	2025	CCS + communes	Haute

Axe 3 – Mieux intégrer les besoins enfance/périscolaire dans la stratégie bâtiminaire

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Mettre en place un groupe de travail CCS / communes / service enfance pour chaque projet bâtiminaire dès la phase esquisse	2025–2026	CCS + élus locaux + responsable enfance	Haute
Adopter une charte d'aménagement périscolaire/école à intégrer dans tous les projets (lumière, acoustique, espaces modulables, accès WC, rangements, accès sécurisé, etc.)	2027	CCS	Moyenne
Prévoir des études acoustiques dans les espaces sujets à nuisances (cantine, salle motricité)	2026	CCS + cabinet spécialisé	Moyenne
Suivre les projets de rénovation énergétique (Guillon, Joux-la-Ville) en s'assurant qu'ils incluent les besoins des temps d'accueil (chauffage adapté, ventilation, etc.)	2025–2027	CCS + communes	Haute

Axe 4 – Valoriser les investissements et garantir l'adhésion

Action	Échéance	Responsable(s)	Priorité
Informar les familles et agents des améliorations apportées : affichage, réunions de site, lettres d'info	Dès 2026	CCS + com interne/externe	Moyenne
Mettre en valeur les investissements sur les bâtiments dans les bilans d'activité enfance/périscolaire	2026–2027	CCS + élus	Moyenne
Réaliser un bilan croisé "confort/sécurité/usages" tous les 2 ans avec les équipes terrain	2027	CCS + direction enfance + agents	Moyenne

Calendrier stratégique synthétique

2025	État des lieux sécurité – Diagnostic partagé – Préparation des actions
2026	Mise à jour procédures – Intégration dans projets de rénovation – Améliorations ciblées
2027	Finalisation des travaux prioritaires – Évaluation – Consolidation des usages

Swot - Pédagogie & continuité éducative dans les accueils de loisirs

Forces

- **Directeurs investis et volontaires** : motivation à apprendre, progresser, s'impliquer dans leurs missions.
- **Présence aux conseils d'école** : ancrage dans la vie scolaire locale, volonté de lien école/périscolaire.
- **Volonté de travailler ensemble** entre directeurs : ouverture à la coopération intersites.
- **Lien école/périscolaire marqué** sur certains sites : base existante pour une continuité éducative.
- **Activités jugées diversifiées par les familles** : reconnaissance des efforts dans l'offre d'activités (loisirs créatifs notamment).

Faiblesses

- **Absence ou méconnaissance de la méthodologie de projet** : projets pédagogiques anciens, ni co-construits.
- **Réunions centrées uniquement sur la planification** (activités, programmes), au détriment de la réflexion pédagogique.
- **Temps de réunion insuffisant** pour aborder les valeurs éducatives ou harmoniser les pratiques.
- **Culture éducative commune absente** : chaque site fonctionne de manière isolée, sans vision partagée.
- **Pratiques éducatives disparates voire inadaptées** : récompenses, confusion entre sanction et punition, manque de bienveillance (observations sur temps méridien)
- **Manque de culture en protection de l'enfance** : peu de formation ou d'outils de repérage/sensibilisation.
- **Programmes redondants** : peu de renouvellement dans les activités, faible innovation pédagogique.
- **Peu de grands jeux ou projets fédérateurs** : peu de moments collectifs porteurs de valeurs éducatives.
- **Faiblesse du lien intersites** : peu de mutualisation ou de partage de pratiques entre accueils.
- **Manque de lien avec les intervenants extérieurs** : faible ouverture sur le territoire, peu de partenariats éducatifs.

Opportunités

- **Former les directeurs à la méthodologie de projet pédagogique** : renforcer leur posture éducative et leur légitimité.
- **Créer des outils communs de pilotage pédagogique** : trame de projet pédagogique, carnet de bord éducatif, fiches activités, livret d'accueil des stagiaires...
- **Favoriser des temps de coordination intersites** pour échanger, partager, co-construire des projets communs.
- **Sensibiliser aux valeurs de l'éducation populaire et à la bienveillance éducative.**
- **Renforcer les partenariats avec les enseignants, les parents et les acteurs éducatifs du territoire.**
- **Introduire des thématiques fédératrices dans les programmations** : environnement, citoyenneté, culture, sport, etc.

- **Professionaliser les équipes via des formations sur la posture éducative, la protection de l'enfance, la gestion de groupe.**
- **Co-construire un référentiel éducatif intercommunal** partagé entre les sites.

Menaces

- **Persistence de pratiques éducatives inadaptées** : risque de maltraitance institutionnelle (punition, humiliations, inégalités...).
- **Manque de cohérence entre les accueils** : perte de lisibilité pour les familles, inéquité dans l'expérience éducative des enfants.
- **Épuisement ou démotivation des directeurs** sans accompagnement structuré.
- **Éloignement des familles si absence de valeurs éducatives lisibles** et de projet clair pour les enfants.
- **Manque de légitimité auprès des partenaires scolaires** si les accueils ne se positionnent pas comme acteurs éducatifs.
- **Reproduction de pratiques sans remise en question** : enfermement dans une logique d'animation occupationnelle uniquement.

Plan d'action 2025–2027 – Pédagogie et continuité éducative

Axe 1 : Renforcer la posture éducative des directeurs et des équipes

Objectif	Actions	Échéance	Pilote
Former à la méthodologie de projet pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des directeurs à l'élaboration et au pilotage d'un projet pédagogique • Élaboration d'un modèle commun de trame de projet pédagogique 	2025	Directrice enfance + /ou organisme de formation
Renforcer les compétences éducatives des équipes	<ul style="list-style-type: none"> • Sessions de formation continue (pédagogie bienveillante, gestion de groupe, protection de l'enfance, sanctions éducatives) • Intégration de modules obligatoires au plan de formation annuel 	2025–2026	CCS RH + service enfance + cnfpt
Soutenir le pilotage local des directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un accompagnement mensuel (ou bimestriel) individualisé ou collectif des directeurs • Création d'un guide pratique du directeur d'ALSH 	2026	CCS directrice enfance + chargé de coopération

Axe 2 : Construire une culture éducative commune

Objectif	Actions	Échéance	Pilote
Instaurer un socle éducatif partagé	Rédaction d'une charte éducative intercommunale (valeurs, objectifs, posture adulte) Organisation d'un séminaire annuel des directeurs pour la co-construire	2026	CCS chargé de coopération + directeurs sites
Créer des temps de coordination intersites	Réunion de coordination inter-sites trimestrielle Thèmes : pédagogie, retours d'expérience, mutualisation d'activités	Dès 2025	Chargé de coopération + directrice enfance
Lancer des projets communs fédérateurs	Mise en place d'un événement commun annuel (ex. : « Semaine de l'enfance ») Organisation de mini-challenges intercentres, projets partagés (écologie, citoyenneté, arts, etc.)	2026	Équipe éducative CCS

Axe 3 : Diversifier les pratiques et outils pédagogiques

Objectif	Actions	Échéance	Pilote
Renouveler les propositions d'activités	Création d'une banque d'activités partagée (jeux coopératifs, grands jeux, ateliers thématiques, etc.) Encourager la création de projets d'enfants (boîtes à idées, conseils d'enfants)	2025–2026	Directeurs avec appui CCS
Renforcer l'ouverture sur le territoire	Favoriser les partenariats avec associations, bibliothèques, intervenants culturels/sportifs Intégrer des visites pédagogiques et thématiques dans les programmations	Dès 2025	CCS + directeurs
Valoriser les productions et moments forts	Création d'un outil de communication trimestriel intersites (journal, newsletter, blog) Valorisation lors de fêtes de fin d'année, expositions, etc.	2026	Équipes sur chaque site

Axe 4 : Consolider la continuité éducative école–accueil de loisirs

Objectif	Actions	Échéance	Pilote
Clarifier les liens avec l'école	Création d'une fiche liaison école/ALSH + infirmerie Réunions annuelles avec les enseignants et les directeurs d'ALSH pour harmoniser pratiques	2025–2026	CCS coordination enfance
Favoriser la coéducation avec les familles	Organisation de temps d'échanges avec les parents (cafés parents, réunions sur les pratiques éducatives) Mise en valeur du rôle éducatif de l'ALSH dans les supports de communication	2026	Équipes + direction

Harmoniser les pratiques du temps méridien et périscolaire	Ateliers de réflexion croisés entre ATSEM, animateurs, enseignants, encadrants Intégration des valeurs éducatives dans tous les temps (pas seulement extra-scolaires)	2026– 2027	CCS coordination + communes
--	--	---------------	-----------------------------------

↳ Évaluation et suivi

- Création d'un comité de suivi (élus, direction CCS, directeurs, agents volontaires).
- Bilans annuels partagés (auto-évaluation, retours familles/enfants, analyse des projets).
- Adaptation des actions au fil du déploiement (2026 : point d'étape / 2027 : consolidation).

5. Signatures

Signataires du PEDT / Plan mercredi présenté par :

Monsieur le Président d'EPCI

Xavier COURTOIS

Date et signature : 01/07/2025

Monsieur le Préfet ou son représentant

Date et signature :

**Monsieur le Directeur Académique des Services
de l'Education nationale ou son représentant**

Date et signature :

**Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales ou son représentant**

Date et signature :